



## ANIMATION NATURA 2000 ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

Site FR7301822 : 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Rapport annuel – Année 2024



L'Ariège vers Varilhes, MIGADO ©



L'Hers à Cintegabelle, MIGADO ©



Le Salat à Mazères-sur-Salat, MIGADO ©

Février 2025



**Etude financée par :**



**Rédaction du rapport : Anne SOULARD (1),**

**Relecture : Mathieu BEAUJARD (6), Marie BERTHELOT (8), Cécile BROUSSEAU (2), Alizée BOUREAU (8), Gilles DOMENC (7), Peggy GUERIN (7), Vincent LACAZE (2), Florent PAULY (5), Jérôme PEREIRA SANTERRE (3), Manon VALETTE (6) & Allan YOTTE (4)**

(1) Association MIGADO – 18 ter rue de la Garonne – 47520 LE PASSAGE D’AGEN

(2) ANA – CEN Ariège – Vidallac – 09240 ALZEN

(3) GESTNAT’CONSEIL – 8, Grand Rue Napoléon Peyrat – 09350 LES BORDES/ARIZE

(4) Fédération de l’Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Parc Technologique Delta Sud – 09340 VERNIOLLE

(5) SBGH – 09500 MIREPOIX

(6) SMEAG – 61 rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE

(7) SSV – rue Trinqué – 09200 SAINT-GIRONS

(8) SYMAR Val d’Ariège – 14 avenue de Roquefixade – 09000 FOIX

## SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>I</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>1</b>
<b>1 DONNEES ADMINISTRATIVES DU DOCOB</b> .....	<b>1</b>
<b>2 L'ANIMATION</b> .....	<b>1</b>
<b>3 RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE GESTION DU DOCOB DEFINIS POUR L'ANNEE EN COURS</b> .....	<b>2</b>
<b>REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2024</b> .....	<b>3</b>
<b>1 GENERALITES</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1 Présentation du site</b> .....	<b>3</b>
<b>1.2 Animation proposée sur l'Ariège</b> .....	<b>4</b>
<b>2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB</b> .....	<b>5</b>
<b>2.1 Mise en œuvre de la contractualisation</b> .....	<b>5</b>
2.1.1 Contrats de restauration de la ripisylve sur Tarascon-sur-Ariège .....	5
2.1.2 Site de Brassacou .....	8
<b>2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB</b> .....	<b>12</b>
2.2.1 Suivis scientifiques.....	12
2.2.2 Participation à des études .....	12
<b>2.3 Information, communication, sensibilisation et formation</b> .....	<b>13</b>
2.3.1 Le Mois Natura 2000.....	13
<b>REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2024</b> .....	<b>16</b>
<b>1 GENERALITES</b> .....	<b>16</b>
<b>1.1 Présentation du site</b> .....	<b>16</b>
<b>1.2 Animation prévue</b> .....	<b>17</b>
<b>2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB</b> .....	<b>18</b>
<b>2.1 Mise en œuvre de la contractualisation</b> .....	<b>18</b>
2.1.1 Contrats Natura 2000 forestiers et non agricoles non forestiers .....	18
2.1.2 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8).....	20
<b>2.2 Information, sensibilisation : le Mois Natura 2000</b> .....	<b>26</b>
<b>REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2024</b> .....	<b>28</b>
<b>1 GENERALITES</b> .....	<b>28</b>
<b>1.1 Présentation du site</b> .....	<b>28</b>
<b>1.2 Animation proposée sur le Salat</b> .....	<b>29</b>
<b>2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB</b> .....	<b>30</b>

<b>2.1</b>	<b>Mise en œuvre de la contractualisation .....</b>	<b>30</b>
<b>2.2</b>	<b>Information, communication, sensibilisation et formation .....</b>	<b>33</b>
2.2.1	Opération de nettoyage des berges.....	33
2.2.2	Mois Natura 2000.....	35
<b>ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES ‘RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT’ 37</b>		
<b>1</b>	<b>GENERALITES.....</b>	<b>37</b>
<b>2</b>	<b>REALISATIONS DURANT L’ANIMATION 2024 .....</b>	<b>38</b>
<b>2.1</b>	<b>Travaux en rivière.....</b>	<b>38</b>
<b>2.2</b>	<b>Communication, sensibilisation et information.....</b>	<b>38</b>
2.2.1	Mise à jour, création d’outils de communication / médias .....	38
2.2.2	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire .....	39
2.2.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000.....	40
<b>2.3</b>	<b>Suivi de la mise en œuvre du DOCOB.....</b>	<b>40</b>
2.3.1	Organisation de la gouvernance du site.....	40
2.3.2	Rédaction du bilan annuel.....	40
<b>2.4</b>	<b>Evaluation des DOCOB.....</b>	<b>40</b>
<b>2.5</b>	<b>Relations avec l’autorité administrative .....</b>	<b>42</b>
<b>EVALUATION DES INCIDENCES .....</b>		<b>43</b>
<b>BILAN DE L’ANIMATION .....</b>		<b>44</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>48</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>51</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

### Table des illustrations

<i>Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS</i> .....	1
<i>Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)</i> .....	3
<i>Illustration 3. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)</i> .....	6
<i>Illustration 4. Visite sur place lors de l'instruction du solde du dossier par la Région Occitanie (MIGADO ©)</i> .....	6
<i>Illustration 5. Regarnis avec des boutures prélevées sur place (MIGADO ©)</i> .....	6
<i>Illustration 6. Trous de saperde au pied des peupliers le long de l'Ariège et de l'avenue de l'Ayroule (MIGADO ©)</i> .....	7
<i>Illustration 7. Alignement de peupliers le long de l'Ariège et de l'avenue de l'Ayroule (MIGADO ©)</i> .....	8
<i>Illustration 8. Visite de terrain à Brassacou le 9/07/2020 (MIGADO ©)</i> .....	9
<i>Illustration 9. Visite de terrain à Brassacou du 16/10/20 (MIGADO ©)</i> .....	10
<i>Illustration 10. Visite de terrain à Brassacou du 24/07/2024 (MIGADO ©)</i> .....	11
<i>Illustration 11. Visite de terrain à Brassacou du 08/08/2024 (MIGADO ©)</i> .....	12
<i>Illustration 12. Matinée consacrée à la descente en raft (MIGADO ©)</i> .....	14
<i>Illustration 13. Présentation en classe (Laurie PAUCHARD, enseignante Lycée Pyrène ©).</i>	14
<i>Illustration 14. Fin de journée lors du retour à la gare SNCF du Vernet (MIGADO ©)</i> .....	15
<i>Illustration 15. Mois Natura 2000 sur l'Ariège avec la projection du documentaire « La Rivière » (MIGADO ©)</i> .....	15
<i>Illustration 16. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)</i> .....	16
<i>Illustration 17. Territoire PAEC pour la PAC 2023-2027</i> .....	21
<i>Illustration 18. Cartographies des mesures souscrites en 2024</i> .....	24
<i>Illustration 19. Formation des exploitants engagés dans une MAEC en 2023 et 2024</i> .....	25
<i>Illustration 20. Mois Natura 2000 sur le marché de Mirepoix en 2024 (MIGADO ©)</i> .....	26
<i>Illustration 21. Mois Natura 2000 sur le marché de Mirepoix en 2024 (ANA CEN Ariège ©)</i> .....	27
<i>Illustration 22. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)</i> .....	28
<i>Illustration 23. Rive gauche du Salat à His sur des parcelles communales et privées du Maire (SSV ©)</i> .....	31
<i>Illustration 24. Rive gauche du Salat à Castagnède sur des parcelles privées, avant et après la crue de janvier 2022 (SSV ©)</i> .....	31
<i>Illustration 25. Prospection de terrain lors de l'animation 2024 (MIGADO ©)</i> .....	32
<i>Illustration 26. Rassemblement des acteurs du nettoyage des berges du Salat 2024 (MIGADO ©)</i> .....	33
<i>Illustration 27. Journée de nettoyage des berges du Salat 2023 (MIGADO ©)</i> .....	34
<i>Illustration 28. Journée de nettoyage des berges du Salat 2024 (SSV ©)</i> .....	34
<i>Illustration 29. Journée de nettoyage des berges du Salat 2024 (ANA CEN 09 ©)</i> .....	35
<i>Illustration 30. Mois Natura 2000 sur le Salat en 2024 (SSV ©)</i> .....	35
<i>Illustration 31. Mois Natura 2000 sur le Salat en 2024 (MIGADO ©)</i> .....	36
<i>Illustration 32. Répartition du temps de l'animation 2024 sur les différents axes de travail.</i>	44
<i>Illustration 33. Représentation des éléments du contrat forestier déposé sur Brassacou</i> .....	45
<i>Illustration 34. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2024</i> .....	46

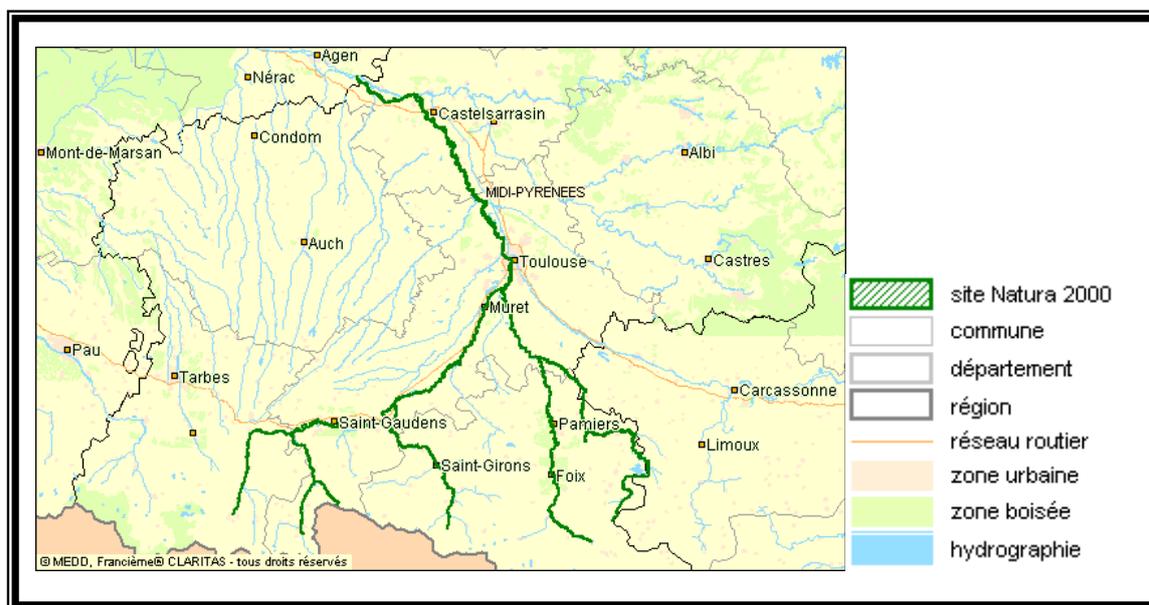
## **Table des tableaux**

<i>Tableau 1. Budget relatif aux nouveaux contrats du PAEC Hers pour les 3 premières années de mise en œuvre .....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 2. Bilan des mesures souscrites et des surfaces contractualisées par contrat signé en 2024 .....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 3. Bilan des surfaces par mesures souscrites en 2024 .....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 4. Bilan global 2024 .....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 5. Bilan global 2023-2024.....</i>	<i>25</i>

# CONTEXTE

## 1 Données administratives du DOCOB

Les entités '*rivières Ariège, Hers et Salat*' s'inscrivent dans le site Natura 2000 d'intérêt communautaire **FR 7301822** « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie (Illustration 1).



*Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »*  
© Francièmes® CLARITAS

Il s'agit d'un site de la Directive "Habitats, Faune, Flore". Ce grand site, interdépartemental, a été retenu, entre autres, en raison de son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une trentaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

En raison de l'étendue du site et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d'étude. Le premier sous-site (ou entité) ayant été traité est la rivière Ariège, dont le document d'objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006. Les DOCOBs 'rivière Hers' et 'rivière Salat' ont été initiés en 2006 et ont été validés respectivement en juin et mars 2009. L'animation de l'entité 'rivière Ariège' a débuté à la fin de l'année 2006. L'animation pour les entités 'rivières Hers et Salat' s'est mise en place dans le second semestre 2010.

## 2 L'animation

Le SMEAG a été désigné structure animatrice - coordinatrice pour la mise en œuvre de l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 de la Garonne en Occitanie, pour 3 ans, lors de la réunion du comité de pilotage plénier du 30 janvier 2018 et a été renouvelé dans cette fonction, lors du comité de pilotage plénier du 28 janvier 2021 et celui du 18 décembre 2023. Cette désignation fait suite à la candidature du SMEAG, qui s'est voulue

ensemblère, aux côtés des Syndicats Ariégeois concernés par le site (SBGH, SYMAR Val d'Ariège, SSV) et du PETR du Pays des Nestes. Ces structures assurent un rôle d'animation territoriale pour la mise en œuvre des DOCOBs sur leur territoire respectif. L'animation est sous-traitée par une assistance à maîtrise d'ouvrage à un groupement d'associations impliquées historiquement sur la mise en œuvre de ces DOCOBs et sur leur animation à savoir :

- MIGADO avec Anne SOULARD,
- la Fédération de Pêche de l'Ariège avec Allan YOTTE,
- l'ANA-CEN Ariège avec Cécile BROUSSEAU et Vincent LACAZE,
- et depuis 2023, la structure GESTNAT'Conseil sur l'animation des MAEC de l'Hers vif avec Jérôme PEREIRA SANTERRE.

La mission d'animation Natura 2000 sur les entités 'rivière Ariège', 'rivière Hers' et 'rivière Salat' avait pour objectif, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, de développer certains thèmes inscrits dans chaque DOCOB. Ces éléments ont été précisés dans la note méthodologique jointe à la réponse au marché public, déposé par le SMEAG, auxquelles les structures AMO ont répondu.

### **3 Rappel des principaux objectifs de gestion du DOCOB définis pour l'année en cours**

Globalement, les priorités définies pour l'année 2024 étaient la mise en œuvre de contrats, l'information et la communication ainsi que le travail d'actualisation du DOCOB avec en premier lieu la mise à jour de la cartographie des habitats naturels en commençant par l'actualisation de la typologie des habitats.

# REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2024

## 1 Généralités

### 1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Ariège s'étend sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Caussou (commune d'Unac, 09) en amont. Deux départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège ainsi que 50 communes (Illustration 2).

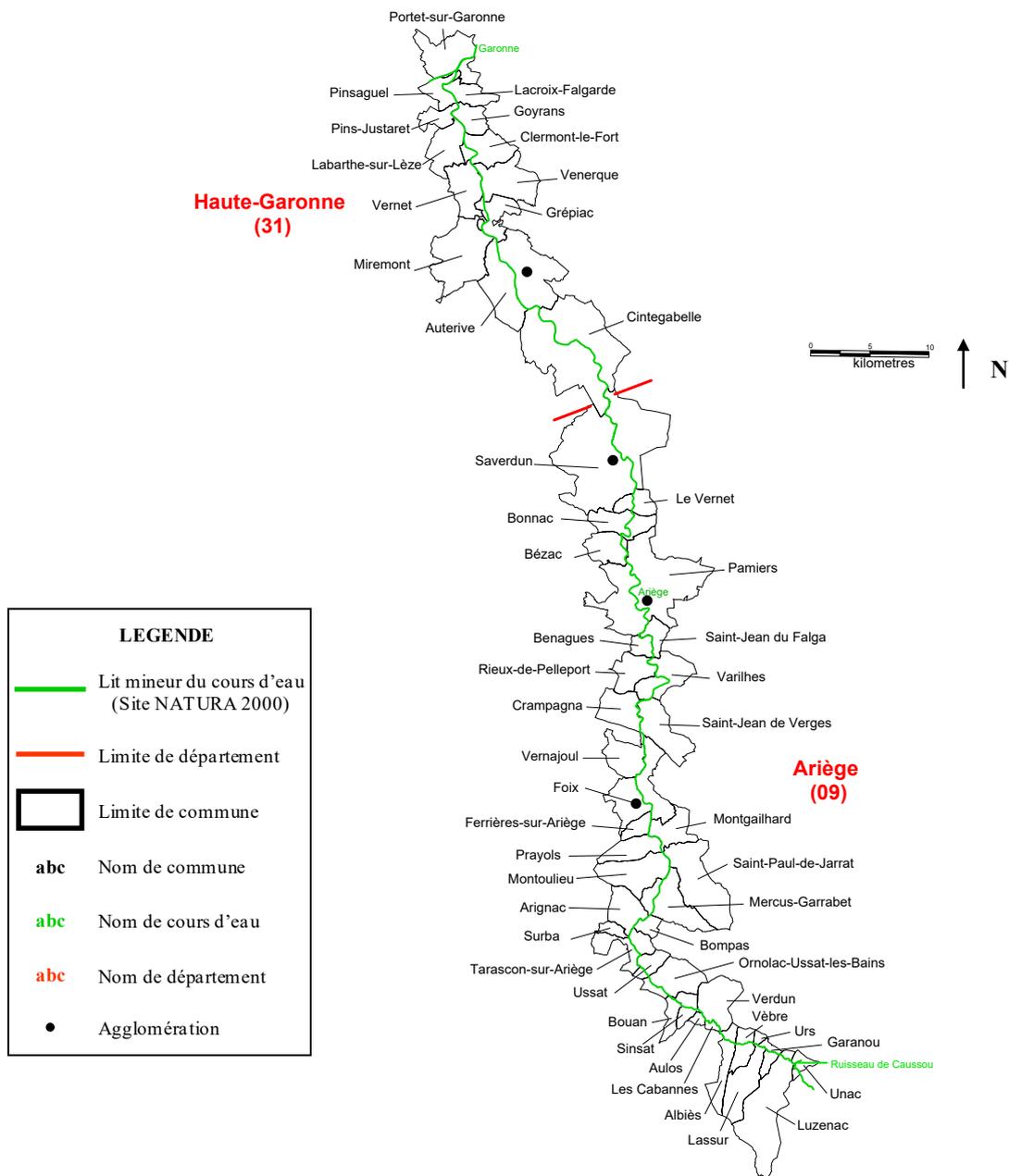


Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)

## 1.2 Animation proposée sur l'Ariège

Extrait de la note technique du mois de janvier 2024 :

L'animation sur le site de la rivière Ariège avait pour objectif de continuer à travailler sur les dossiers en cours et de développer d'autres thèmes inscrits dans le DOCOB. Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Ariège avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SYMAR Val d'Ariège) et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche, MIGADO, ANA-CEN Ariège...), il est proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (\*)) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

La mise en œuvre de la contractualisation devait concerner la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non agricoles-non forestiers, si l'opportunité se présentait. Le SYMAR Val d'Ariège souhaitait également engager, selon opportunité, la signature d'une charte Natura 2000.

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2006 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires devaient être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et le service instructeur de la Région Occitanie doit permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Il s'agit de l'établissement d'une fiche pré-projet qui, une fois instruite par la Région, donne la possibilité de dépôt d'un contrat lors des appels à projets. Un suivi technique et administratif doit être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers. Ce suivi est assuré par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour cette année d'animation, il est prévu :

- 1 contrat Natura 2000 ;
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent l'action 1 du DOCOB Rivière Ariège « Entretien et restauration des éléments fixes\*\*\* ».

Des projets de contrats forestiers, sur de la restauration de ripisylve, sont envisagés sur le linéaire. Ils font suite à des visites terrain faites sur la propriété privée de Brassacou (restauration de ripisylve et dispositifs favorisant le développement de bois sénescents) et au niveau des berges de l'Ariège sur la commune de Tarascon-sur-Ariège (propriété de la Mairie).

En fonction des opportunités et des divers contacts, de nouvelles pistes de contrats forestiers, sur de la restauration de ripisylve peuvent être envisagées sur le linéaire et seront menées en partenariat avec le SYMAR Val d'Ariège.

- Suivis scientifiques et techniques

4 contrats forestiers (trois avec le SICOVAL et un avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne) ont été finalisés début 2015. Un accompagnement est proposé par la cellule animation pour suivre l'évolution de ces zones concernées par de la gestion ou de la restauration de ripisylve. Un suivi scientifique est assuré par l'ANA-CEN Ariège par rapport aux espèces

végétales invasives sur les ramiers de Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort et sur le bois de Notre-Dame à Auterive et est réalisé dans le cadre de l'animation Natura 2000.

- Information, communication, sensibilisation

- Création/mise à jour d'outils de communication, médias

Les actions menées à l'échelle territoriale doivent contribuer aux actions « supra ». Ainsi, il est prévu de contribuer à la rédaction des lettres info Natura 2000 Garonne Occitanie, aux jeudis Natura 2000, à l'actualisation du site internet dédié à ce site Natura 2000 hébergé par l'Office Français de la Biodiversité et aux réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse).

- Prise de contact avec des partenaires potentiels

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation pourront être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

- Participation à des manifestations ou des réunions sur le territoire

L'animation territoriale doit être menée avec une volonté d'ancrage du dispositif Natura 2000 dans le territoire et en lien avec les démarches en cours (PPG,...). La participation de l'animateur territorial à d'autres démarches doit être l'occasion de réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000.

- Communication/animation auprès des scolaires

Cette action peut être combinée avec le contrat de restauration de la ripisylve en allant sensibiliser les scolaires en classe sur Natura 2000 (le site, les espèces animales concernées, les habitats d'intérêt communautaire et les enjeux) et proposer ensuite un temps sur le terrain pour la plantation d'arbres et d'arbustes, par exemple.

- Porter à connaissance, sensibilisation

En plus des sollicitations pour des projets, l'animateur a à réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000, suite à des sollicitations ou pour inciter leur prise en compte dans des démarches et politiques publiques.

## **2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB**

Le 22 août 2024, un point téléphonique a été réalisé entre Marie BERTHELOT et Anne SOULARD sur l'organisation du mois Natura 2000 avec la proposition du documentaire 'La Rivière' et sur les modalités pratiques (lieu...), sur l'avancée du contrat à Brassacou (chiffrage), sur l'avancée de la typologie des habitats naturels.

### **2.1 Mise en œuvre de la contractualisation**

#### **2.1.1 Contrats de restauration de la ripisylve sur Tarascon-sur-Ariège**

##### **a. Moulin-Neuf**

Un premier contrat de restauration de la ripisylve a pu être mis en place suite à l'abattage de peupliers malades le long de l'Ariège à Tarascon (Illustration 3), au niveau du stade du Moulin-Neuf.



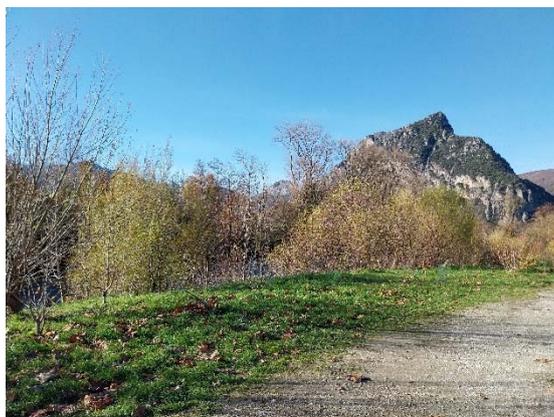
*Illustration 3. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)*

Ce contrat a été signé en 2019 entre l'Etat et la Mairie de Tarascon-sur-Ariège, permettant le rognage des souches de peupliers, la plantation d'une ripisylve (sur 2 ou 3 rangées) et l'installation d'un panneau d'informations. Les derniers travaux dans le cadre du contrat se sont déroulés début 2023 ; puis la visite sur place, avec les services instructeurs de la Région Occitanie, a clôturé le dossier en septembre 2023 (illustration 4).



*Illustration 4. Visite sur place lors de l'instruction du solde du dossier par la Région Occitanie (MIGADO ©)*

Durant l'animation 2024, le 5 décembre 2024, du bouturage, à partir des reprises de plants sur place, a été réalisé sur les manques qui avaient pu être repérés (illustration 5).



*Illustration 5. Regarnis avec des boutures prélevées sur place (MIGADO ©)*

### **b. L'Ayroule et promenade de l'Ariège**

Un second contrat est envisagé sur la commune depuis le début des investigations sur place. En effet, durant l'animation 2018, nous avons rencontré, sur le terrain, le 13 septembre 2018, un élu, Monsieur BERMAND, ainsi que Jérôme BOUCHERON, responsable des services techniques de la Mairie de Tarascon. Lors de cette rencontre, en présence de la cellule animation et de la DDT de l'Ariège (Jean-Jacques BERNE), nous nous étions rendus sur 3 secteurs dégradés en bord d'Ariège pour étudier la faisabilité de dépôt d'un contrat de restauration de la ripisylve.

Sur les 2 secteurs les plus en amont, la régénération naturelle était faible et il s'avérait nécessaire d'avoir une réflexion par rapport à l'épaisseur de la ripisylve, à la diversité des espèces (pour faire face à des maladies) et à des âges de plants pour redonner de la naturalité au secteur. Il restait à déterminer comment travailler sur ces secteurs, par la signature d'une charte ou la mise en place d'un contrat. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe I.

Durant l'animation 2023, Monsieur BERMAND a souhaité travailler sur le projet de reconstitution de la ripisylve, évoqué lors de nos premières rencontres de 2018, le long de l'Ariège et de l'avenue de l'Ayroule à Tarascon-sur-Ariège. Actuellement, il y a une trentaine de peupliers atteints par la saperde dont les branches tombent régulièrement (illustration 6). Nous nous sommes rendus sur place le 8 novembre 2023 avec Monsieur BERMAND et Anne SOULARD pour parcourir l'alignement et discuter des solutions envisageables (illustration 7). Les arbres doivent être expertisés dans un premier temps pour déterminer s'ils doivent être abattus ou s'ils ne présentent pas de danger et en fonction, il pourra être envisagé de replanter des alignements d'espèces locales pour renforcer un cordon de ripisylve.



*Illustration 6. Trous de saperde au pied des peupliers le long de l'Ariège et de l'avenue de l'Ayroule (MIGADO ©)*



*Illustration 7. Alignement de peupliers le long de l'Ariège et de l'avenue de l'Ayroule (MIGADO ©)*

Durant l'animation 2024, Anne SOULARD a échangé avec Monsieur BERMAND à propos de cette problématique par téléphone le 19/03/2024 et le 06/06/2024. Nous nous sommes également revus à Tarascon le 26/06/2024.

Il a été convenu que dans un premier temps, il fallait réaliser l'expertise des peupliers. Pour ce faire, Monsieur BERMAND a contacté un enseignant du CFPPA Ariège-Comminges (de Pamiers) qui doit venir réaliser un sondage des arbres. En fonction des résultats obtenus, il serait possible de faire abattre l'arbre le plus dangereux lors de la formation de bucheronnage du CFPPA. Dans ce cas, la replantation d'arbres constitue un aménagement urbain (parc public) où il ne sera pas possible de reconstituer un habitat de ripisylve fonctionnel. Il sera cependant possible d'accompagner la collectivité pour reconstituer des espaces publics qui considèrent les habitats d'intérêt communautaire en les accompagnant dans le choix des plants.

Des réflexions pourront être menées pour étoffer la ripisylve présente le long de la promenade de l'Ariège.

### 2.1.2 Site de Brassacou

Durant l'animation 2018, les nouveaux propriétaires du lieu-dit Brassacou, près de Pamiers, avaient contacté différents acteurs du territoire, dont la cellule animation avec l'ANA-CEN Ariège et le SYMAR Val d'Ariège. Ces 2 derniers acteurs étaient allés les rencontrer et faire le tour de leur propriété car ils souhaitaient réaliser un inventaire de la biodiversité mais également travailler pour sa préservation voire sa reconstitution. Les propriétaires ont signé une convention de gestion avec l'ANA-CEN Ariège et un plan de gestion a été rédigé pour l'ensemble des 100 Ha de leur propriété. Des pistes ont également été évoquées par rapport à la possibilité de réaliser un contrat forestier le long de l'Ariège ou la signature d'une Charte Natura 2000.

Une rencontre avec la cellule animation (Anne SOULARD et Vincent LACAZE) a été programmée le 19 septembre 2019 pour voir ce que les propriétaires souhaitaient faire et ce qui était envisageable sur le secteur. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe II. Des pistes d'actions ont été listées mais il était nécessaire d'étudier plus précisément les différentes modalités d'actions possibles (contrat, charte).

Lors de l'animation 2020, une première visite de terrain a été réalisée le 09 juillet 2020, son objectif était d'avoir un avis des acteurs de Natura 2000 sur l'état de conservation de la ripisylve et sur son enjeu pour la biodiversité en particulier pour les espèces et les habitats de la Directive. Dans la partie la plus en amont, il existe une ripisylve quasi exclusive de robiniers. Le caractère monospécifique et la très faible régénération naturelle plaident en faveur de l'abattage de ces arbres afin de permettre la reprise d'une ripisylve constituée d'essences plus autochtones, adaptées et biogènes. Un contrat de restauration de ripisylve ambitieux pourrait donc être envisagé sur ce linéaire assez conséquent. Plus en aval, jusqu'à la maison d'habitation, la ripisylve est diversifiée et relativement dense ; elle joue son rôle à la fois d'habitat important pour la fonctionnalité du cours d'eau mais surtout pour l'accueil d'espèces animales comme la loutre, par exemple. Dans ce secteur-là, il n'y aurait pas d'intervention à faire. En complément de la mesure de gestion, il pourrait être envisagé la pose de panneaux explicatifs lié à Natura 2000 et aux travaux entrepris (investissements visant à informer les usagers). Cette action de communication est d'autant plus pertinente qu'un sentier pédagogique sera proposé par les propriétaires aux clients du gîte. Les propriétaires indiquent qu'il existe également des arbres sénescents sur la propriété en bordure de cours d'eau, ce qui pourrait être intéressant pour la mise en place d'un contrat de maintien de ces arbres sur pied pendant 30 ans. Le compte-rendu de cette visite de terrain (illustration 8) est joint en annexe III.



*Illustration 8. Visite de terrain à Brassacou le 9/07/2020 (MIGADO ©)*

Un second rendez-vous a été programmé le 16 octobre 2020, afin de réaliser une visite de terrain (illustration 9) et de s'organiser pour le montage des contrats envisageables.

Au niveau de la partie aval de la propriété, **un contrat sur le maintien d'arbres sénescents** pourrait être envisagé. Un inventaire a été réalisé par la suite par l'ANA-CEN Ariège et a permis d'identifier 28 arbres éligibles.

En amont de l'encoche d'érosion, on partirait sur **un contrat d'entretien et de restauration de la ripisylve**. Il est prévu à partir de l'encoche d'érosion et tant que la berge est haute vers l'amont, sur la partie haute de la berge, sur une largeur de 2/3 m une coupe des robiniers en tire

sève. Sur la partie proche de la rupture ou dans la pente, prévoir l'élagage des robiniers pour limiter leur poids et éviter un effet de bascule. La replantation de la ripisylve (8 m de large environ) se fera avec des bois durs avec pivot profond comme des frênes (par rapport à la hauteur de la berge).

Les branches seront stockées en placettes de compostage, placées hors d'atteinte des crues. Les propriétaires vont récupérer le bois valorisable ; voir si le bois non récupéré est laissé sur place ou valorisé (à prendre en compte pour le montage du contrat). L'entretien des plantations pourra être réalisé par les moutons des propriétaires. Le compte-rendu de cette visite est joint en annexe IV.



*Illustration 9. Visite de terrain à Brassacou du 16/10/20 (MIGADO ©)*

Des entreprises ont été contactées pour l'établissement des devis en particulier sur la coupe des robiniers. Deux fiches projets, une par contrat, ont été envoyées en février 2020 auprès de la DDT de l'Ariège, afin de faire remonter les possibilités de contrats et les besoins financiers associés.

Lors de l'animation 2021, notre interlocuteur en DDT09 partant à la retraite début 2022, il nous a été demandé d'attendre la programmation 2023 pour déposer les projets de contrats sur ce secteur. Nous n'avons pas plus travaillé ce dossier lors de l'animation 2022, hormis des échanges mails avec les propriétaires et des contacts téléphoniques pour les tenir informés de la situation et des prochaines échéances, prévues en 2023.

Durant l'animation 2023, une nouvelle rencontre a été organisée avec les propriétaires, l'équipe AMO (Fédération de Pêche 09, ANA-CEN 09 et MIGADO) et le SYMARVA, le 24 juillet 2023. Ce fut l'occasion de refaire un point par rapport à la situation des berges, mises à mal par des crues survenues depuis les premières visites de terrain et de se remettre en ordre de marche pour pouvoir déposer des dossiers de contrats auprès de la Région Occitanie en 2024 (Illustration 10, annexe V).



*Illustration 10. Visite de terrain à Brassacou du 24/07/2024 (MIGADO ©)*

Durant l'animation 2024, nous avons retravaillé les projets de contrats en vue d'un dépôt auprès de la Région Occitanie. Le 02 avril 2024, les propriétaires ont demandé à Anne SOULARD de rédiger un courrier pour indiquer que nous travaillions bien à leurs côtés pour monter des contrats Natura 2000. En effet, en tant que lauréats d'un appel à projet de la Région ("Vos solutions pour le climat et l'alimentation") sur la dimension arbres, ils avaient indiqué qu'une réflexion était en cours sur le montage de contrats Natura 2000 et souhaitaient une attestation.

Le 6 août 2024, Vincent LACAZE et Anne SOULARD ont échangé par téléphone sur la préparation de la sortie terrain du 8 août 2024 afin de mesurer les différents linéaires et s'assurer de la prise en compte de tous les paramètres pour faire chiffrer par la suite les besoins.

Le 8 août 2024, un point technique terrain a été organisé avec Vincent LACAZE, Anne SOULARD et Raphaël GUETAT (illustration 11), pour permettre le chiffrage du contrat Natura 2000 de restauration de la ripisylve.

Sur le linéaire concerné, 6 secteurs ont été identifiés. Le projet consiste à reconstituer une ripisylve et pour ce faire il faut commencer par abattre des robiniers. Le bois coupé servira, pour les petites branches à faire du BRF pour pailler les plantations. Les petits diamètres de robiniers serviront pour l'installation d'une clôture car il n'est pas prévu pas de protection anti-gibier par plant, mais également comme tuteur pour le repérage des plants pour faciliter l'entretien futur. Pour la restauration de la ripisylve, il est prévu la replantation d'arbres de haut jet, de moyen jet et d'arbustes, avec apport de terreau et de la re-garniture les années suivant la plantation ainsi que de l'entretien. Dans le cadre de cette restauration, il a été convenu de créer et d'installer un panneau d'information pour expliquer la teneur des travaux entrepris. Le compte-rendu est joint en annexe VI.



*Illustration 11. Visite de terrain à Brassacou du 08/08/2024 (MIGADO ©)*

Suite à cette visite de terrain, Vincent LACAZE a travaillé sur le chiffrage des besoins pour la partie restauration de la ripisylve, en contactant différents partenaires techniques sur la fourniture des plants, l'abattage des robiniers, le volet plantation et entretien des plantations, qu'il a rencontré sur site le 3 septembre 2025. Anne SOULARD a fait chiffrer le panneau d'informations. Nous avons informé notre interlocutrice de la Région Occitanie, Véronica LEON de cette actualisation des coûts le 22 août 2024. Puis, nous avons déposé une fiche pré-projet à la Région, le 5 septembre 2024. Après accord de la Région, le 11 septembre 2024, Anne SOULARD a commencé le dépôt sur la plateforme EUROPAC de la Région et il a pu être finalisé le 18 septembre 2024. Des compléments ont été produits en octobre et novembre 2024. Le dossier est passé en Comité Régional de Programmation le 13 décembre 2024 et a été accepté.

Le second projet de contrat, sur cette même propriété concerne le maintien des arbres sénescents. Ce projet a été discuté rapidement avec le CRPF à la fin de l'année 2024 mais des précisions sur les limites cadastrales de prospection doivent être établies avant la mise à jour d'un inventaire sur place.

## **2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB**

### **2.2.1 Suivis scientifiques**

Un suivi scientifique de l'état de conservation des habitats naturels et de l'évolution des espèces végétales invasives est réalisé, par l'ANA-CEN Ariège, depuis la mise en œuvre des contrats forestiers sur le territoire du SICOVAL et sur le bois de Notre-Dame à Auterive.

Un temps a été pris en 2022 pour faire un point sur les données des suivis réalisés depuis 2012. Le suivi n'a pas été reconduit en 2024 ; en effet, il n'est pas pertinent de réaliser ce suivi tous les ans.

### **2.2.2 Participation à des études**

L'association MIGADO porte une étude de faisabilité de la restauration des frayères à grands salmonidés sur la rivière Ariège qui a débuté en 2022. La cellule animation « rivière Ariège » a participé à la relecture du cahier des charges de l'étude durant l'année 2022 mais également à la réunion de comité de pilotage du 28 novembre 2022 qui lançait le démarrage officiel de cette étude.

L'équipe animation Natura 2000 encourageait depuis plusieurs années, la mise en place d'une telle étude, passage obligatoire avant de pouvoir mettre en œuvre des mesures de gestion telles

que des contrats Natura 2000 de restauration de milieux, en l'occurrence sur de la restauration de frayères pour le saumon atlantique. La première phase de restitution de cette étude a eu lieu le 31 mai 2023. Lors de cette réunion, le prestataire retenu, ECOGEA, a présenté le déficit sédimentaire du cours de l'Ariège, les secteurs sur lesquels il était possible de travailler pour cette restauration et les actions possibles.

La deuxième phase de la restitution doit permettre de fournir des fiches actions par tronçon pour permettre la mise en œuvre d'actions de restauration (cahier des charges technique, chiffrage...). L'étude n'a pas été finalisée à ce jour.

## **2.3 Information, communication, sensibilisation et formation**

### **2.3.1 Le Mois Natura 2000**

Durant l'année 2021, il a été décidé, avec le SMEAG et l'ensemble des partenaires, de porter des actions de ramassage de déchets, de plantations ou d'arrachage d'invasives dans le cadre du « Mois Natura 2000 » en Occitanie. Ces journées ont été l'occasion de présenter le réseau Natura 2000 et de parler de la biodiversité locale.

Durant l'année 2023, la cellule animation Natura avait envisagé de proposer à des élèves du lycée Pyrène de Pamiers, une descente en raft de l'Ariège pour leur faire découvrir de manière ludique la rivière Ariège et les sensibiliser aux espèces et aux enjeux présents sur le site Natura 2000. En raison des conditions environnementales hivernales et de la charge de travail de l'enseignante de SVT contactée, cette journée a été reprogrammée au mois de mai de l'année suivante.

Durant l'animation 2024, nous avons retravaillé l'organisation de la descente en raft de l'Ariège à destination des lycéens de Pamiers. Des points d'organisation entre Anne SOULARD et le SYMARVA se sont tenus le 23 avril 2024 et le 16 mai 2024 (le compte-rendu est joint en annexe VII). La journée avec les élèves du lycée Pyrène de Pamiers s'est déroulée le 23 mai 2024, en présence de 3 encadrants de la Belle Verte le matin et sur la journée du SYMARVA avec Alizée BOUREAU et Marie BERTHELOT et d'Anne SOULARD de MIGADO. Les élèves sont venus à la base de la Belle Verte au Vernet d'Ariège en train. Puis la matinée a été consacrée à la descente en raft qui s'est faite du pont de Bonnac jusqu'à la base de la Belle Verte. L'occasion de faire différents points de halte et d'observation tout au long du parcours de 8 km. Ces étapes ont permis de montrer les travaux réalisés par le SYMARVA sur Bonnac (arasement de merlon, plantations et gestion différenciée du parc), puis des observations pendant la descente : de la ripisylve, du débit réservé de Pébernat, de la restitution de l'usine hydroélectrique, de la présence de marne (en lien avec l'extraction de granulats), des oiseaux, des poissons... (illustration 12).



*Illustration 12. Matinée consacrée à la descente en raft (MIGADO ©)*

Après un pique-nique pris ensemble, l'après-midi a permis la présentation théorique de Natura 2000. Après le visionnage du film drone présentant le site de la Garonne et de ses principaux affluents, une présentation de l'entité Natura 2000 'rivière Ariège' a été faite par Anne SOULARD sur le réseau Natura 2000, sur le site et ses caractéristiques biologiques, sur les objectifs et les enjeux et pour terminer, sur les réalisations concrètes. Le SMARVA a ensuite proposé une présentation du Syndicat et de ses actions avec un zoom sur celles réalisées dans le tronçon parcouru le matin en raft (illustration 13).



*Illustration 13. Présentation en classe (Laurie PAUCHARD, enseignante Lycée Pyrène ©)*

Pour clôturer la journée, nous avons remis sur le chemin de la gare du Vernet les élèves et leurs accompagnants en leur montrant des plantations réalisées en amont de la base de la Belle Verte par le SYMARVA (illustration 14).



*Illustration 14. Fin de journée lors du retour à la gare SNCF du Vernet (MIGADO ©)*

**Le mois Natura 2000** pour l'année 2024 s'est tenu pendant tout le mois d'octobre. Durant l'animation 2024, sur l'entité « rivière Ariège », il a été proposé au grand public, le mardi 29 octobre en fin d'après-midi, la projection du documentaire « La Rivière » de Robert LUQUES (2019) à la salle des fêtes de Varilhes (affiche en annexe VIII). Une quinzaine de personnes s'étaient rassemblées pour la projection de ce documentaire, suivie de la projection du film de présentation du grand site de la Garonne et de ses affluents en Occitanie (illustration 15).

Le documentaire « La rivière » permet d'illustrer des espèces animales de la Directive « Habitats, Faune, Flore » avec des images insolites qui ont laissé rêveurs les spectateurs, en particulier sur le desman des Pyrénées, la loutre d'Europe, le saumon Atlantique...

Des échanges entre les animateurs Natura 2000 (Syndicat de bassin versant SYMAR VA – Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique et MIGADO) ont permis d'apporter des précisions, de parler des problématiques auxquelles peuvent être confrontées ces espèces. Les kakémonos des 3 entités ariégeoises, la mallette pédagogique et de la documentation permettaient aux personnes présentes de compléter leurs connaissances. Une collation a permis de clôturer ce moment de manière conviviale.



*Illustration 15. Mois Natura 2000 sur l'Ariège avec la projection du documentaire « La Rivière » (MIGADO ©)*

# REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2024

## 1 Généralités

### 1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Hers s'étend sur 130 km, de la confluence avec l'Ariège sur la commune de Cintegabelle (31) jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11). L'aval du Douctouyre est également concerné sur 5 km : de sa confluence avec l'Hers vif sur la commune de Rieucros jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Minguet (commune d'Arvigna, 09). Ce site s'étend sur 3 départements : la Haute-Garonne, l'Ariège et l'Aude ; ainsi que sur 42 communes (Illustration 16).

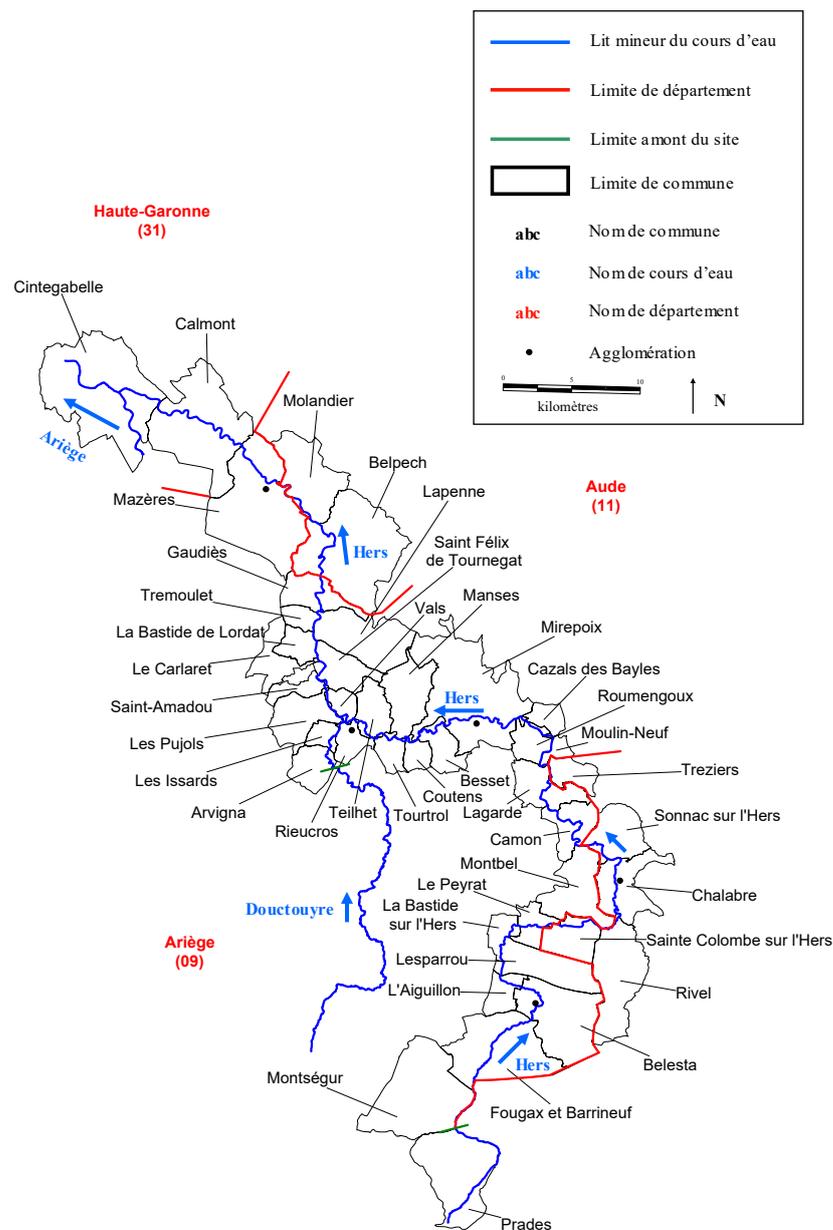


Illustration 16. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)

## 1.2 Animation prévue

Extrait de la note technique du mois de janvier 2024 :

L'animation sur le site 'rivière Hers' avait pour objectif, dans le courant de l'animation 2024, de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB.

Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Hers avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SBGH) et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche, MIGADO, ANA-CEN Ariège...), il est proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (\*) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2010 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires doivent être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de la Région Occitanie doit permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation (fiche pré-projet). Un suivi technique et administratif doit être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers. Ce suivi est réalisé par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour cette année d'animation, il est prévu :

- La signature d'un contrat,
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent :

- l'action 1 du DOCOB Rivière Hers « Entretien et restauration des éléments fixes\*\*\* ».

Des contacts avec le SBGH et avec d'autres partenaires (ONF, CNPF) ces dernières années ont permis d'identifier les secteurs fortement dégradés, ou sur lesquels des coupes doivent être réalisées prochainement (peupliers arrivant à maturité). Des visites de terrain et des réunions ont permis d'identifier les mesures pouvant être mises en œuvre sur chaque territoire.

D'autres projets doivent pouvoir émerger sur de la restauration de la ripisylve ou sur la mise en place du dispositif favorisant le développement de bois sénescents ; des contacts avaient déjà été pris avec des propriétaires. Des réflexions sont également en cours sur la thématique du débardage alternatif.

- les actions 6 à 8 du DOCOB Hers concernent le volet agricole et donc le Projet Agro-environnemental et Climatique\*\* (actions 6 à 8). L'animation consiste à la préparation de la contractualisation 2024, à l'actualisation du PAEC en fin d'année 2024 pour la campagne PAC 2025. La mise en œuvre de l'animation du PAEC en 2024 doit être assurée par la Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO, l'ANA-CEN Ariège et GESTNAT Conseil. Il s'agit de travailler sur la reconduction des contrats souscrits en 2019 mais également de mettre en œuvre le nouveau PAEC, validé en 2022.

- Information, communication, sensibilisation
  - Création/mise à jour d'outils de communication, médias

Les actions menées à l'échelle territoriale doivent contribuer aux actions « supra ». Ainsi, il est prévu de contribuer à la rédaction des lettres info Natura 2000 Garonne Occitanie, aux jeudis Natura 2000, à l'actualisation du site internet dédié à ce site Natura 2000 hébergé par l'Office Français de la Biodiversité et aux réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse).

- Prise de contact avec des partenaires potentiels

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation peuvent être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

- Participation à des manifestations ou des réunions sur le territoire

L'animation territoriale doit être menée avec une volonté d'ancrage du dispositif Natura 2000 dans le territoire et en lien avec les démarches en cours (PPG,...). La participation de l'animateur territorial à d'autres démarches doit être l'occasion de réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000.

- Communication/animation dans le cadre des jeudis Natura 2000 et du mois Natura 2000

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation pourront être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

Ces actions peuvent être physiques ou virtuelles, **tels les jeudis Natura 2000.**

Il est proposé également de reconduire **le Mois Natura 2000**. L'idée est de faire connaître le réseau Natura 2000, sa richesse et nous imaginons des moments conviviaux avec le grand public à l'automne (septembre / octobre) qui pourraient prendre diverses formes : projection de film suivie d'une discussion, balade naturaliste pour découvrir un habitat naturel, un habitat d'espèce, des réalisations faites dans le cadre d'un contrat Natura, café philo...

- Porter à connaissance, sensibilisation

En plus des sollicitations pour des projets, l'animateur a à réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000, suite à des sollicitations ou pour inciter leur prise en compte dans des démarches et politiques publiques.

## **2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB**

Le 07 août 2024, un point téléphonique a été réalisé entre Florent PAULY et Anne SOULARD sur le bilan de la contractualisation agricole mais également sur l'organisation du second semestre de l'animation et les possibilités de contrats Natura 2000. Le compte-rendu de cet échange est joint en annexe IX.

### **2.1 Mise en œuvre de la contractualisation**

#### **2.1.1 Contrats Natura 2000 forestiers et non agricoles non forestiers**

La cellule animation composée des AMO et du SBGH a étudié ces dernières années plusieurs types de contrats. Depuis 2023 et le nouveau cahier des charges de la Région Occitanie, nous avons retravaillé dans le cadre de l'animation 2024, les possibilités de contrats forestiers.

En échangeant avec notre interlocutrice à la Région Occitanie, Veronica LEON, elle nous a alerté sur la modification de cahier des charges des contrats forestiers, imposant, dans de nombreux cas, au propriétaire de disposer d'une convention de gestion pour pouvoir déposer un contrat Natura 2000.

Le cahier des charges fait référence à l'article L312-A du Code Forestier ce qui signifie que :

- **Pour un propriétaire privé :**
  - En dessous de 20 Ha de parcelles forestières, le propriétaire privé n'est pas soumis à un plan de gestion et du coup il peut contractualiser directement,
  - Au-delà de 20 Ha, il faut au propriétaire privé un plan de gestion validé par le CNPF pour pouvoir déposer un contrat.
  
- **Pour les collectivités,** le régime forestier s'applique et du coup elles doivent obligatoirement avoir un plan de gestion pour contractualiser.

#### a. Le maintien des arbres sénescents

Lors du point réalisé entre Florent PAULY et Anne SOULARD le 07 août 2024, nous avons listé les propriétaires susceptibles d'être concernés par la mise en place d'un contrat de maintien des arbres sénescents. Ce listing comportait aussi bien des propriétaires privés que des collectivités, 4 au total. Suite à cet échange, Anne SOULARD a contacté le CNPF qui avait travaillé à nos côtés lors des 2 précédents contrats sur le maintien d'arbres sénescents pour savoir s'il était possible de compter sur leur expertise, ce qui été le cas. Le 21 octobre 2024, Florent PAULY et Anne SOULARD sont allés rencontrer le Maire de Mirepoix, Monsieur Xavier CAUX pour discuter de la possibilité de contrat dans les breils de l'Hers. En faisant un point sur la carte des propriétés de la communes, plusieurs parcelles seraient concernées pour un peu plus de 11 Ha. La Mairie n'ayant pas de projet d'exploitation de ces secteurs pour le moment.

Le 5 décembre 2024, Anne SOULARD s'est entretenue avec Emmanuel ROUYER du CNPF pour discuter des possibilités de contrats déjà identifiés, des règles qui s'appliquent par rapport au plan de gestion et qui ont été validées par la suite par Veronica LEON de la Région Occitanie. Le CNPF a proposé de faire une visite rapide des parcelles d'un propriétaire privé sur Mirepoix d'ici la fin de l'année 2024 pour juger du potentiel et faire une estimation financière globale de l'enveloppe du contrat pour déposer un pré-contrat à la Région. Le compte-rendu est joint en annexe X. Le visite de terrain a été effectuée courant décembre par le CNPF. Un point sera fait début 2025 pour poursuivre la démarche.

#### b. Les peupleraies

En 2014, la cellule animation Natura 2000 a travaillé avec l'ONF et le SMAHA pour la mise en place d'un plan de gestion sur des parcelles forestières sur la commune de Vals qui pourrait conduire à une contractualisation lors de la coupe de la peupleraie, une fois arrivée à maturité. Il y a également d'autres zones qui seront prochainement coupées et pour lesquelles il serait intéressant de contacter, le plus en amont possible, les propriétaires afin de voir ce qu'il est envisageable de faire. Dans cette idée, il sera proposé aux propriétaires l'extension de la largeur de la ripisylve (sur au minimum 10 mètres de large) afin d'éviter d'avoir des rangées de peupliers en bordure de cours d'eau et de voir, à chaque crue, des rangées tomber à l'eau. Suite à la réunion du 19 février 2019, une réunion a été programmée à la Mairie de Vals le 25 mars 2019 en présence des élus et de l'ONF. Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe XI.

Il y a plusieurs pistes d'action sur ce territoire, dont la replantation d'une ripisylve suite à l'exploitation de la peupleraie et la conservation d'arbres sénescents. Durant l'animation 2024,

il n'a pas été possible de caler une réunion avec Monsieur le Maire de Vals. Il est projeté d'avancer techniquement le projet au vue de la nouvelle obligation de plan de gestion avant de retravailler le projet avec la Mairie.

c. Ripisylve dégradée le long de l'Hers

Le long de l'Hers, des zones dégradées de ripisylve pourront également faire l'objet de restauration (contrats forestiers). Le syndicat a commencé à préciser la localisation exacte et à travailler avec les propriétaires pour obtenir leur accord. Nous avons plusieurs pistes d'actions qu'il faudra étudier. Comme précédemment, il est projeté d'avancer techniquement les projets au vue de la nouvelle obligation de plan de gestion avant de rencontrer les propriétaires.

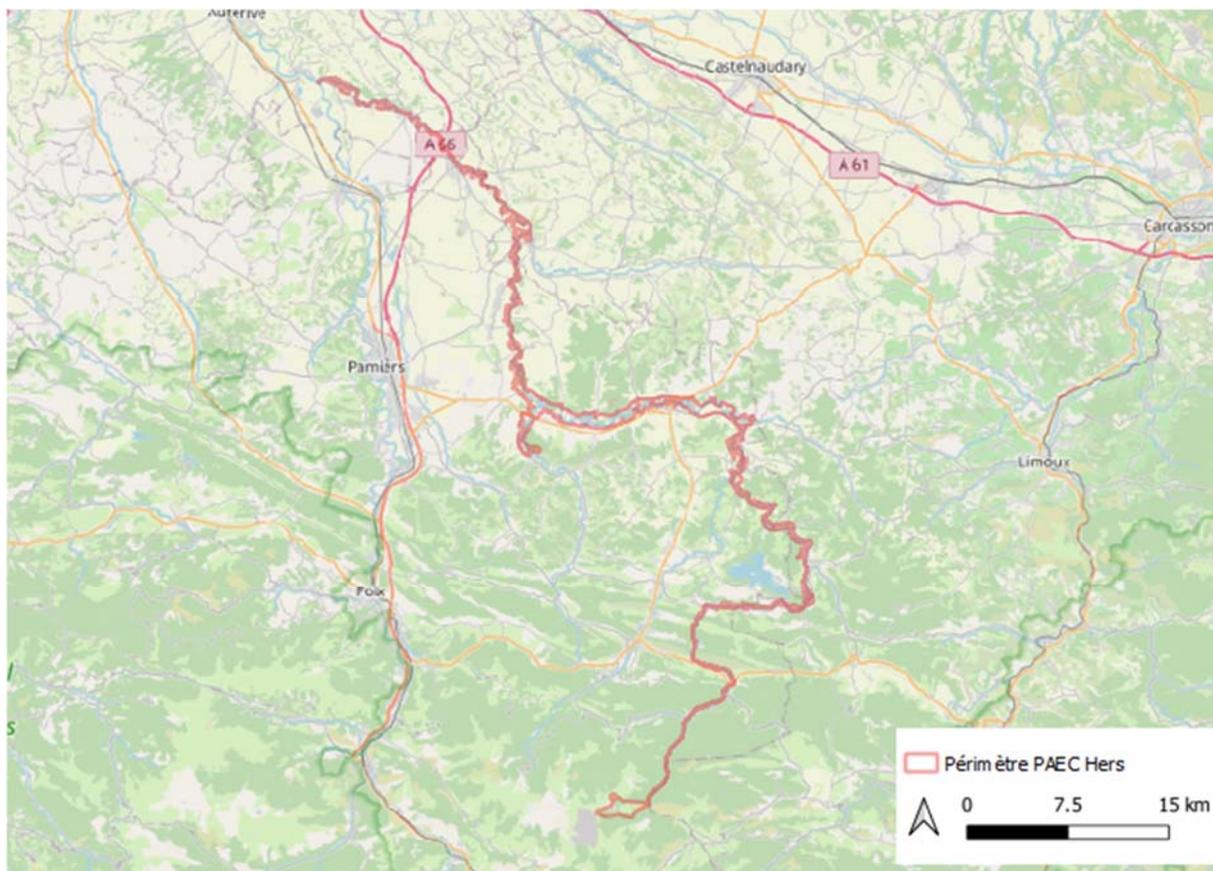
d. Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes

Cette action concerne l'action 5 du DOCOB 'rivière Hers'. Il y a une forte problématique sur l'ambrosie le long du cours de l'Hers qui colonise les bancs alluvionnaires et les zones agricoles et se propage très rapidement. Des réflexions sont actuellement en cours pour savoir si cette problématique est traitée via l'ARS car le pollen de cette plante est très allergisant ou si elle est traitée via Natura 2000 car elle entraine également des déséquilibres biologiques.

### 2.1.2 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8)

Les mesures agro-environnementales sont mises en œuvre sur ce territoire depuis 2011.

En 2022, un nouveau PAEC (Projet Agro-environnemental et Climatique) a été déposé auprès de la DRAAF Occitanie et la DDT de l'Ariège pour une opérationnalité pendant la nouvelle PAC de 2023 à 2027. Ce document s'est appuyé sur l'historique de l'animation des PAEC sur le site de l'Hers vif et de l'aval du Douctouyre et a été retenu pour des mesures localisées et des mesures système pour un enjeu biodiversité (retour de la CRAEC du 16 décembre 2022). Le périmètre a été élargi par rapport aux Projets Agro-Environnementaux Précédents et concerne tout le périmètre du site Natura 2000 à savoir la partie médiane et son lit majeur (zone historique) mais également les ilots jouxtant le lit mineur en amont et en aval de cette zone (illustration 17).



*Illustration 17. Territoire PAEC pour la PAC 2023-2027*

Les mesures qui pourront être proposées aux exploitants du territoire « PAEC Hers » sont les suivantes :

- **Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique :**  
OC\_N182\_CIFF = 652 € / Ha
- **Création et entretien de prairies :** OC\_N182\_CPRA = 358 € / Ha
- **Gestion par pâturage :** OC\_N182\_PRA1 = 51 € / Ha
- **Lutte biologique en arboriculture niveau 1 :** OC\_N182\_ARB1 = 527 € / Ha
- **Réduction des pesticides en grande culture niveau 1 :** OC\_N182\_PHY5 = 220 € / Ha  
remplacée par OC\_N182\_PHY5 = 201 € / Ha

- ✚ **3 mesures localisées** dont 2 sont concernées dans la fiche intervention n°70.11 MAEC création de couvert d'intérêt pour la biodiversité en particulier pour les pollinisateurs :
  - **OC\_N182\_CIFF : Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles**

Cette mesure vise à implanter ou maintenir des surfaces refuges pour la faune avec des pratiques d'entretien adaptées. L'implantation de ce couvert a pour objectif de maintenir ou favoriser la biodiversité, de plus il est favorable au développement des insectes pollinisateurs et des auxiliaires de cultures.

L'objectif de cet engagement est d'inciter les exploitants agricoles à implanter et à entretenir des couverts spécifiques pour la flore et la faune qu'ils abritent. La longue période de non-intervention mécanique est un engagement fort pour la protection de la faune et la reproduction des espèces végétales de phénologie tardive.

De plus, ce couvert présente un intérêt pour les espèces de chauves-souris et pour les insectes présents le long de l'Hers.

○ **OC\_N182\_CPRA : Création de prairies**

L'objectif de cet engagement est d'inciter les exploitants agricoles à planter et à entretenir des prairies, écosystèmes plus favorables à la biodiversité que les grandes cultures. Ces couverts seront gérés de façon extensive.

Cette mesure vise à créer des surfaces en herbe sur des parcelles qui étaient engagées en grandes cultures, et à maintenir des surfaces engagées en prairie temporaire (ou en couvert environnemental) dans la précédente programmation. Cette mesure permet de limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants, constitue des zones refuges pour la faune et la flore et permet la valorisation et la protection de certains paysages.

○ **OC\_N182\_PRA1 : MAEC Biodiversité – surfaces herbagères et pastorales**

Respecter les indicateurs suivants sur les surfaces engagées (sélection des indicateurs pertinents selon le type de surface) :

- > présence de plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique ;
- > respect du niveau de prélèvement par le pâturage ;
- > absence de dégradation du tapis herbacé ;
- > accessibilité du milieu et valorisation.

✚ Ainsi que deux mesures systèmes concernant :

○ La lutte biologique dans les vergers, 70.07 MAEC qualité et gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes : **OC\_N182\_ARB1 : MAEC Eau Arboriculture niveau 1**

Cette mesure vise à préserver la qualité de la ressource en eau en réduisant la pollution par les produits phytosanitaires, notamment en mobilisant la lutte biologique (par lâcher d'auxiliaires et par confusion sexuelle) en arboriculture.

○ La réduction des pesticides et la gestion quantitative de l'eau sur les grandes cultures. 70.06 MAEC Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures avec la MAEC Eau – couverture – réduction des pesticides – grandes cultures : **OC\_N182\_PHY5 : MAEC Eau –réduction des pesticides – grandes cultures niveau 1**

L'objectif de cette mesure est d'inciter les exploitants à mettre en œuvre des pratiques agricoles ayant un effet bénéfique sur la qualité de l'eau : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, diversification des cultures, introduction de cultures à bas niveau d'impact dans les assolements, bonne localisation et entretien d'infrastructures agro-écologiques. C'est une mesure système qui engage l'ensemble de l'exploitation.

L'enveloppe initiale allouée à la signature des contrats est indiquée dans le tableau 1.

*Tableau 1. Budget relatif aux nouveaux contrats du PAEC Hers pour les 3 premières années de mise en œuvre*

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>OC N182</b>	162 401,20 €	110 087,22 €	55 361,58 €

Lors de la campagne d'animation 2023, 5 exploitants ont pu contractualiser sur le territoire.

La campagne *d'animation 2024*, a permis la contractualisation de **3 exploitants** sur le territoire. Dans ces exploitants, un s'est réengagé dans une MAEC. Pour les deux autres, il s'agit de primo-contractualisants sur ce territoire. A noter, qu'un exploitant s'est engagé sur 2 mesures différentes.

Les surfaces engagées (sous réserve de validation des surfaces lors de l’instruction des dossiers) par exploitant et par mesure sont reprises dans le tableau 2.

*Tableau 2. Bilan des mesures souscrites et des surfaces contractualisées par contrat signé en 2024*

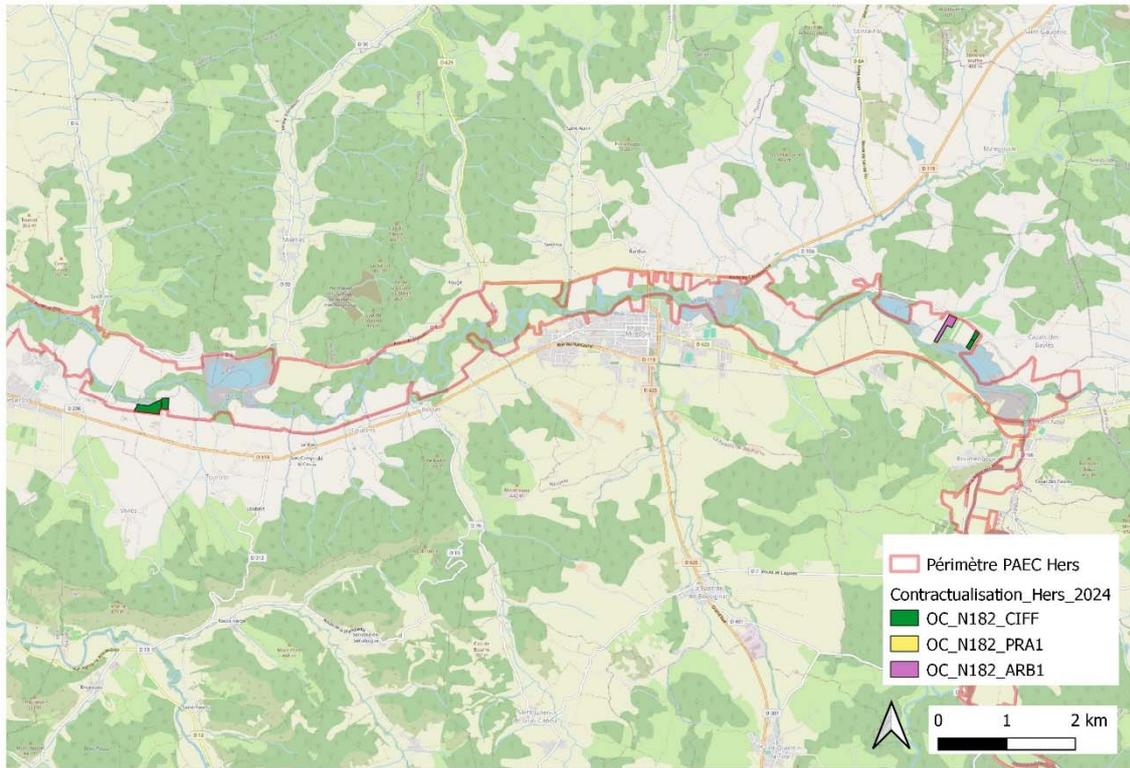
<b>Contrat</b>	<b>Mesure souscrite</b>	<b>Surface (Ha)</b>	<b>Montant annuel de la mesure (€)</b>	<b>Montant annuel (€)</b>	<b>Montant sur 5 ans (€)</b>
1	OC N182 CIFF	6,5	652,00 €	4 238,00 €	21 190,00 €
2	OC N182 PRA1	3,76	51,00 €	191,76 €	958,80 €
3	OC N182 ARB1	3,48	527,00 €	1 833,96 €	9 169,80 €
3	OC N182 CIFF	1,93	652,00 €	1 258,36 €	6 291,80 €

Le tableau 3 indique le bilan des surfaces par mesure.

*Tableau 3. Bilan des surfaces par mesures souscrites en 2024*

<b>Mesure souscrite</b>	<b>Surface objective (Ha)</b>	<b>Surface contractualisée (Ha)</b>	<b>Nombre d’exploitant ayant contractualisé</b>	<b>Montant annuel de la mesure (€)</b>	<b>Montant annuel (€)</b>	<b>Montant sur 5 ans (€)</b>
OC N182 CPRA	10	-	-	358,00	-	-
OC N182 CIFF	12	8,43	2	652,00	5 496,36	27 481,80
OC N182 PRA1	18	3,76	1	51,00	191,76	958,80
OC N182 PHY5	50	-	-	201,00	-	-
OC ARB1	50	3,48	1	527,00	1 833,96	9 169,80
<b>TOTAL</b>		<b>15,67</b>	<b>3</b>		<b>7 522,08</b>	<b>37 610,40</b>

La cartographie ci-dessous reprend, en illustration 18, les parcelles engagées en 2024 sous réserve de validation par les services instructeurs.



**Illustration 18. Cartographies des mesures souscrites en 2024**

Le bilan global de l'année 2024 est repris dans le tableau 4.

**Tableau 4. Bilan global 2024**

Enveloppe allouée : 110 087,22 €	Enveloppe consommée : 37 610,40 €	Taux de contractualisation : 34,16%
Nombre d'exploitants objectifs : 13	Nombre d'exploitants engagés : 3	Taux de contractualisation : 23,07%
Surface objectif : 190 Ha	Surface engagée : 15,67 Ha	Taux de contractualisation : 8,25%

Le bilan global des années 2023 et 2024 est repris dans le tableau 5.

**Tableau 5. Bilan global 2023-2024**

Enveloppe allouée : 272 488,42 €	Enveloppe consommée : 108 830,65 €	Taux de contractualisation : 39,94%
Nombre d'exploitants objectifs : 26	Nombre d'exploitants engagés : 7	Taux de contractualisation : 26,92%
Surface objectif : 380 Ha	Surface engagée : 161,42 Ha	Taux de contractualisation : 42,48%

Une session de formation a été organisée le 12 décembre 2024 à la Communauté des communes de Mirepoix (illustration 19). Cette formation était destinée aux agriculteurs engagés dans une MAEC du PAEC 'rivière Hers' en 2023 ou 2024.

Sur les 7 exploitants engagés sur les 2 premières années de contractualisation, nous avons convié 5 exploitants à cette formation. En concertation avec les gestionnaires du PAEC bassin de l'Hers, voisin du nôtre, nous avons réorienté les 2 exploitants concernés par la mesure « PRA1 », commune à nos 2 PAEC, sur leur formation puisqu'ils avaient peu de surface concernée sur notre PAEC.



**Illustration 19. Formation des exploitants engagés dans une MAEC en 2023 et 2024**

Cette formation a permis de présenter le réseau Natura 2000 à différentes échelles. Nous avons ensuite projeté le film drone réalisé sur le site Natura 2000 de la Garonne et de ses principaux

affluents en Occitanie pour zoomer ensuite sur une présentation de l'entité Natura 2000 « rivière Hers » avec ses particularités et ses enjeux.

Nous avons dressé le bilan de la contractualisation sur ce territoire pour les années 2023 et 2024 et nous sommes revenu sur les cahiers des charges des différentes mesures souscrites lors de ces 2 premières années de contractualisation. Une présentation a également été faite sur les enjeux de biodiversité et le lien avec les mesures proposées.

Des échanges sur les pratiques et les difficultés de mise en œuvre ont pu être abordés. Le compte-rendu de cette formation est joint en annexe XII.

## 2.2 Information, sensibilisation : le Mois Natura 2000

Durant l'année 2021, il a été décidé, avec le SMEAG et l'ensemble des partenaires, de porter des actions de ramassage de déchets, de plantations ou d'arrachage d'invasives dans le cadre du « Mois Natura 2000 » en Occitanie. Ces journées ont été l'occasion de présenter le réseau Natura 2000 et de parler de la biodiversité locale.

Le mois Natura 2000 pour l'année 2024 s'est tenu durant le mois d'octobre.

Sur l'entité Hers, nous avons proposé, une matinée de découverte de Natura 2000 a été organisée, le lundi 21 octobre 2024 sur le marché de Mirepoix (affiche en annexe XIII).

Une trentaine de personnes sont venus discuter avec les animateurs (Syndicat du Grand Hers – SBGH, ANA CEN-Ariège et MIGADO) présents sur le stand « Natura 2000 ». Ce stand permettait de présenter les 3 kakémonos des entités ariégeoises « Ariège, Hers et Salat » avec un peu de documentation papier (illustrations 20 et 21).

L'occasion également de sensibiliser la population aux espèces animales et aux habitats naturels qui ont contribué au classement du site Natura 2000. Nous avons pu présenter au grand public les réalisations faites sur des contrats Natura 2000 menés sur le territoire : restauration des berges sur le Douctouyre aval avec de la replantation d'arbres et d'arbustes ; préservation de vieux arbres pendant 30 ans en créant des îlots de sénescence....



*Illustration 20. Mois Natura 2000 sur le marché de Mirepoix en 2024 (MIGADO ©)*



*Illustration 21. Mois Natura 2000 sur le marché de Mirepoix en 2024 (ANA CEN Ariège ©)*

# REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2024

## 1 Généralités

### 1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la 'Rivière Salat' s'étend sur 60 km, de la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31), jusqu'à la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ, au lieu-dit la Mourère, sur la commune de Couflens (09), en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi que 28 communes (Illustration 22).

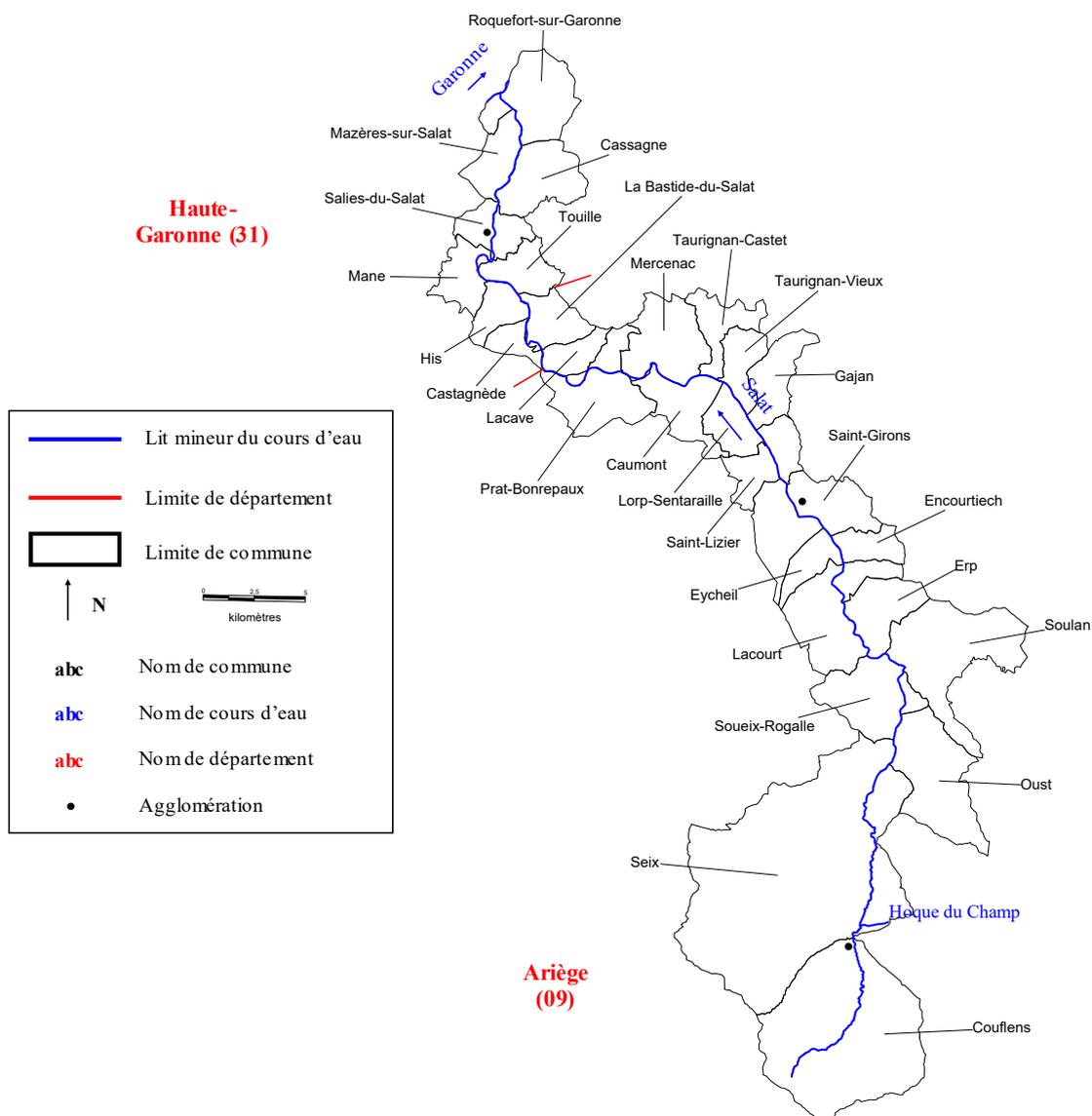


Illustration 22. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)

## 1.2 Animation proposée sur le Salat

Extrait de la note technique du mois de janvier 2024 :

L'animation sur le site 'rivière Salat' avait pour but dans le courant de l'animation 2024 de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB. Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Salat avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SSV) et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO, ANA-CEN Ariège...), il est proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (\*) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2010 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires doivent être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de la Région Occitanie doit permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation (fiche pré-projet). Un suivi technique et administratif doit être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers. Ce suivi est réalisé par la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour cette année d'animation, il était prévu :

- 1 contrat Natura 2000 ;
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent :

- l'action 1 du DOCOB Rivière Salat « Entretien et restauration des éléments fixes\*\*\*.

L'année 2018 avait permis d'identifier un secteur d'intervention, en partenariat avec le SSV, sur de la gestion d'invasives et de la restauration de ripisylve, sur la commune de Mazères sur Salat (31). Plusieurs pistes de travail sont étudiées avec le SSV pour proposer un contrat sur de la restauration de ripisylve.

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Opération de nettoyage des berges \*\* (action 15). Il est prévu de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière, les collectivités et les associations du secteur. Cette action doit être médiatisée.

- Information, communication, sensibilisation
  - Création/mise à jour d'outils de communication, médias

Les actions menées à l'échelle territoriale doivent contribuer aux actions « supra ». Ainsi, il est prévu de contribuer à la rédaction des lettres info Natura 2000 Garonne Occitanie, aux jeudis Natura 2000, à l'actualisation du site internet dédié à ce site Natura 2000 hébergé par l'Office Français de la Biodiversité et aux réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse).

- Prise de contact avec des partenaires potentiels

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation peuvent être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

- Participation à des manifestations ou des réunions sur le territoire

L'animation territoriale doit être menée avec une volonté d'ancrage du dispositif Natura 2000 dans le territoire et en lien avec les démarches en cours (PPG,...). La participation de l'animateur territorial à d'autres démarches doit être l'occasion de réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000.

- Communication/animation auprès des scolaires

Il est prévu une action de sensibilisation auprès des scolaires. Il avait été envisagé la mise en œuvre d'une action de sensibilisation auprès des scolaires ou d'un jeune public sur la thématique des déchets, suite à la mise en place d'une opération médiatique sur les déchets présents dans le Salat et ses berges depuis plusieurs années. La sensibilisation des scolaires a déjà été mise en place autour d'un contrat de restauration de la ripisylve sur le Douctouyre avec une partie en classe pour leur parler de Natura 2000 (le site, les espèces animales concernées, les habitats d'intérêt communautaire et les enjeux) et leur proposer ensuite un temps sur le terrain pour la plantation d'arbres et d'arbustes. A voir ce qui peut être réalisé dans le cadre du Mois Natura 2000.

- Porter à connaissance, sensibilisation

En plus des sollicitations pour des projets, l'animateur a à réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000, suite à des sollicitations ou pour inciter leur prise en compte dans des démarches et politiques publiques.

## **2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB**

### **2.1 Mise en œuvre de la contractualisation**

Plusieurs projets ont été étudiés depuis 2018 :

En septembre 2018, une journée de terrain avait été organisée avec l'équipe AMO, le SYCOSERP (ex SSV) ainsi que la DDT31 pour deux projets de contrats sur Mazères sur Salat. Ces 2 projets concernaient une forte gestion d'invasives sur l'aval du Salat avant restauration d'une ripisylve. Un site étant sur une île donc avec une difficulté d'accès, le second en berge où des estimatifs d'intervention ont été chiffrés a posteriori à plusieurs centaines de milliers d'euros. Ce coût étant exorbitant, d'autres possibilités techniques ont été étudiées par Peggy GUERIN (pâturage de la zone, nouveau devis...). La gestion d'invasives ne fait plus partie des actions prioritaires, hors zone fraîchement envahie ou sur un habitat rare ou très menacé à l'échelle européenne, ce qui n'était pas le cas ici. Donc ces projets n'étaient pas envisageables à la fois techniquement et financièrement.

En septembre 2019, un secteur situé à Prat-Bonrepaux et Lacave (09) a été envisagé (en parallèle du dossier « Des ailes et des haies » conduit par l'ANA-CEN Ariège) : la rive gauche appartient à un privé qui exploite et fait exploiter ses parcelles (pâturage bovin et équin). Contacté, ce dernier n'a pas souhaité bénéficier d'un contrat, le jugeant trop contraignant.

En rive droite, il s'agit d'un parcellaire public appartenant à la commune de Lacave et les élus se sont avérés très favorables à une restauration du linéaire, dont une partie est pâturée. Ce secteur a été traité hors contrat Natura 2000.

En novembre 2020, un secteur sur la commune de His (31) en rive gauche a été envisagé avec des parcelles appartenant à la commune (illustration 23), précédées de celles que le Maire possède personnellement. Les conditions et perspectives d'un contrat arrivant en fin de programmation en 2022 n'ont pas convaincu le Maire de passer à l'acte en 2021, mais cette piste n'est pas fermée pour une programmation ultérieure à partir de 2023.



*Illustration 23. Rive gauche du Salat à His sur des parcelles communales et privées du Maire (SSV ©)*

Fin décembre 2021, un secteur ayant subi la crue du 10 décembre a été diagnostiqué comme pouvant être intéressant car il comporte d'importantes zones d'érosion et du linéaire nu sur quelques centaines de mètres (illustration 24). Avec la crue de janvier 2022, ce secteur a encore été plus impacté avec un recul de berge important laissant les derniers arbres dans le lit. Le propriétaire s'est retourné vers le gestionnaire de la microcentrale de la Bastide-du-Salat situé en amont immédiat, qui avait mené des travaux provoquant une rehausse du terrain naturel entre son canal et le Salat et une probable aggravation de la crue. Ce litige a été réglé en octobre 2022 notamment avec une compensation en plantations sur le haut de berge après talutage. Ces dernières n'étant pas très denses, un contrat pourrait venir compléter cette restauration de berge.



*Illustration 24. Rive gauche du Salat à Castagnède sur des parcelles privées, avant et après la crue de janvier 2022 (SSV ©)*

En parallèle en 2020 et 2021, des secteurs avec du parcellaire public (communes, communautés de communes, conseils départementaux, etc.) ont été visités par le SSV comme pouvant constituer des linéaires potentiels à restaurer. Côté ariégeois, il s'agit de linéaires sur les communes de Caumont, Prat-Bonrepaux et Mercenac, dont certains ont donc été intégrés dans le dossier du plan de relance 2021 mais les autres pourraient constituer des dossiers à contractualiser ; côté haut-garonnais, ont été visités des linéaires sur les communes de la

Bastide-du-Salat, Mane, Mazères-sur-Salat, Touille et Salies-du-Salat. Depuis, ce dernier linéaire est l'objet de mesures compensatoires visées par le projet de déviation de Mane mené par le département haut-garonnais et ne pourra donc plus être traité via un contrat Natura 2000.

Un point a été fait entre le SSV et la cellule AMO durant l'animation 2022, le 05 avril 2022 (annexe XIV) pour partager les pistes de contrats potentiels.

En juillet 2023, une sortie terrain avec le SSV, l'ANA-CEN Ariège et MIGADO a permis de visiter 7 sites le long du Salat. Il en est ressorti qu'un seul site (His) aurait pu faire l'objet d'une réflexion poussée pour le montage d'une fiche pré-projet (AOT du DPF en plus du contrat Natura 2000 de restauration de la ripisylve). Suite à la sortie terrain, il fallait déterminer qui serait le(s) porteur(s) du contrat (et de l'AOT) et Peggy GUERIN devait reprendre contact avec la Mairie via Monsieur SOULE, Vice-Président du SSV. Un plan de plantation était nécessaire pour chiffrer les plantations (achat de plants, de leur protection (tuteur/filet) et des dalles de chanvre) et leur entretien. Le compte-rendu est joint en annexe XV. La cellule AMO n'a pas retravaillé sur ce projet potentiel et les travaux ont finalement été réalisés via le PPG du SSV.

Durant l'animation 2024, une visite terrain a été organisée entre Peggy GUERIN, Anne SOULARD, l' élu de La Bastide du Salat et une entreprise de bucheronnage le 13 novembre 2024. Cette visite fait suite à une opportunité d'exploitation d'une peupleraie durant l'année 2024 et sa replantation prévue début 2025. Un contrat est pressenti pour restaurer une bande de ripisylve sur les 10 premiers mètres de berge (illustration 25). L'entreprise qui va effectuer la plantation doit réaliser un broyage sur l'ensemble de la parcelle, dont les premiers mètres concernés par le contrat, ce coût sera pris en charge par la Mairie. Le compte-rendu de la sortie terrain est joint en annexe XVI.

Avant de déposer une fiche pré-projet, il faut s'assurer que la Mairie de La Bastide du Salat aura bien une délégation de travaux de la Mairie de Castagnède pour intervenir sur la parcelle 0728 et voir s'il serait opportun de déposer un AOT du DPF pour intervenir en berge, hors limites cadastrales (même problématique sur les 2 communes portée par La Bastide du Salat dans l'idéal). Début 2025, il est prévu de travailler le plan de plantation et faire chiffrer les différentes étapes du projet pour déposer une fiche pré-projet auprès de la Région pour savoir si une enveloppe serait disponible avant dépôt du dossier définitif au printemps 2025. Les travaux pourraient être réalisés à l'automne 2025 au mieux.



*Illustration 25. Prospection de terrain lors de l'animation 2024 (MIGADO ©)*

## 2.2 Information, communication, sensibilisation et formation

### 2.2.1 Opération de nettoyage des berges

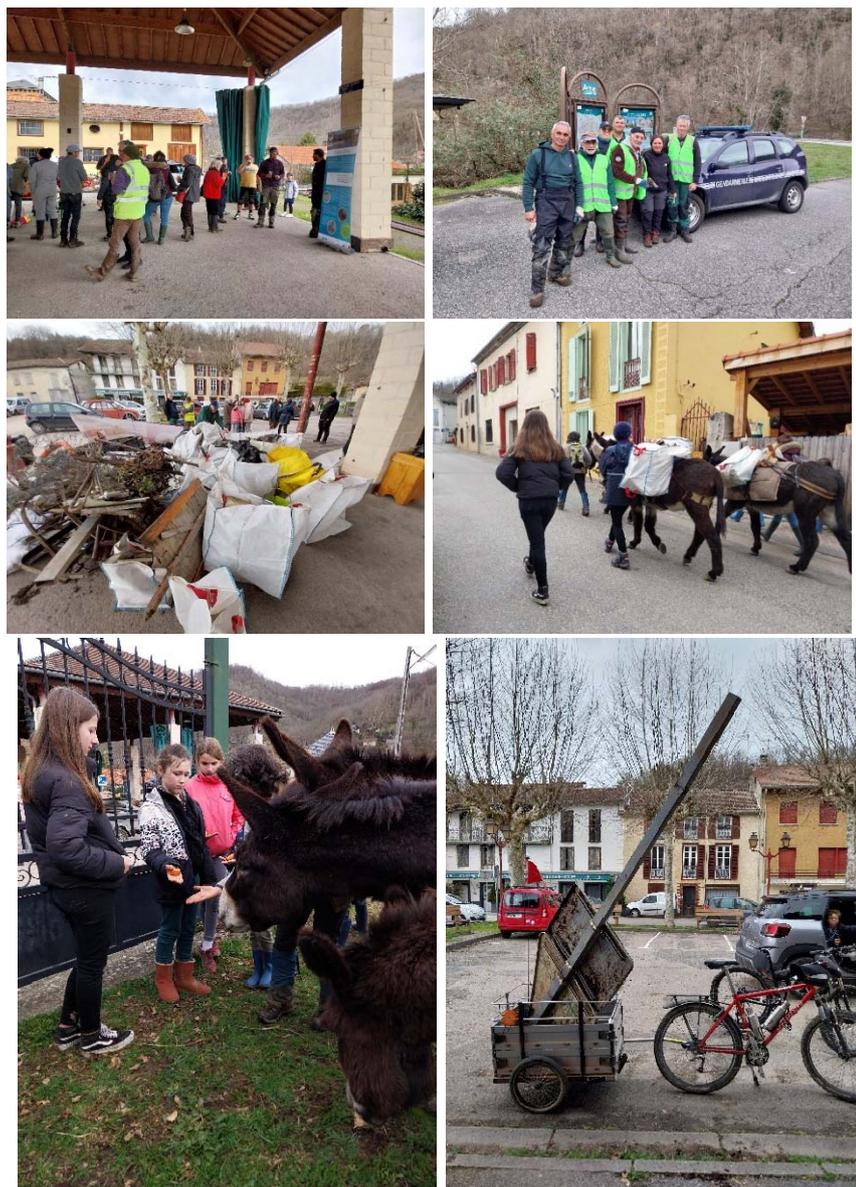
Durant l'animation 2024, l'équipe animation a monté **une opération citoyenne de nettoyage des berges du Salat le samedi 2 mars 2024** à Soueix-Rogalle (09). Des échanges ont eu lieu en amont de l'opération entre l'équipe AMO et le SSV pour se partager les tâches pour l'organisation de cette journée. Cette action a été menée également en partenariat avec la Mairie de Soueix-Rogalle qui a mis à disposition un lieu d'accueil, le comité des fêtes de la commune qui a mis à disposition la cafetière, la communauté de communes Couserans Pyrénées qui a permis l'accès gratuit à la déchetterie et le traitement exceptionnel de déchets comme les bâches agricoles et l'amiante. Le SSV, l'association MIGADO et l'ANA-CEN Ariège ont offert la collation de midi. L'affiche de cette manifestation est jointe en annexe XVII.

Lors de cette journée, 70 bénévoles (illustration 26) venant d'horizons variés et toutes générations représentées : pêcheurs du milieu associatif (AAPPMA de Seix, l'association « Fous de Toc ») et professionnel (la Fédération Française des Moniteurs et guides de pêche, Tenkara Pyrénées, Romain Quiles), riverains, habitants et élus locaux, associations locales (Ça tourne en bon et Au tempo des ânes -ayant mis à disposition 3 ânes), associations de protection de l'environnement (ANA CEN Ariège, Team River Clean, ANPER-TOS) et le Haut Couserans Kayak-Club, se sont joints à l'équipe animatrice du site « Natura 2000 de la rivière Salat » pour récupérer, entre Oust et Kercabanac, pas moins de 12 m<sup>3</sup> de déchets estimés. Il s'agissait essentiellement des déchets plastiques mais aussi de la ferraille, des pneus, du verre, des canettes, du fibrociment et des surprises (illustrations 27, 28 et 29)... Suite à la découverte d'un objet insolite, nous avons eu un excellent contact avec la Gendarmerie locale !

Cette journée a été organisée également dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides 2024.



*Illustration 26. Rassemblement des acteurs du nettoyage des berges du Salat 2024 (MIGADO ©)*



*Illustration 27. Journée de nettoyage des berges du Salat 2023 (MIGADO ©)*



*Illustration 28. Journée de nettoyage des berges du Salat 2024 (SSV ©)*



*Illustration 29. Journée de nettoyage des berges du Salat 2024 (ANA CEN 09 ©)*

Un communiqué de presse a été envoyé en suivant l'opération, il est joint en annexe XVIII.

L'Ariégeois Magazine a consacré un bel article à cette opération (annexe XIX).

### 2.2.2 Mois Natura 2000

Durant l'année 2021, il a été décidé, avec le SMEAG et l'ensemble des partenaires, de porter des actions de ramassage de déchets, de plantations ou d'arrachage d'invasives dans le cadre du « Mois Natura 2000 » en Occitanie. Ces journées ont été l'occasion de présenter le réseau Natura 2000 et de parler de la biodiversité locale.

Le mois Natura 2000 pour l'année 2024 s'est tenu durant le mois d'octobre.

Le 16 octobre 2024 en matinée, Peggy GUERIN du SSV et Anne SOULARD de MIGADO sont allés à la rencontre d'une classe de jeunes de Seconde de la Maison Familiale Rurale de Mane (31).

Cette matinée a été séparée en 2 temps, la première partie en salle a permis de présenter le film drone du grand site de la Garonne et de ses affluents en Occitanie suivie d'un PowerPoint de présentation du réseau Natura 2000, des particularités du site « rivière Salat » et des réalisations qui peuvent être faites dans le cadre de l'animation Natura 2000 par Anne SOULARD.

Dans un second temps, nous avons accompagné les jeunes le long du Salat pour illustrer avec Peggy GUERIN, les propos développés de manière théorique plus tôt dans la matinée (illustrations 30 et 31).



*Illustration 30. Mois Natura 2000 sur le Salat en 2024 (SSV ©)*



*Illustration 31. Mois Natura 2000 sur le Salat en 2024 (MIGADO ©)*

# ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

---

## 1 Généralités

Il était prévu, selon les opportunités de travailler sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (\*)) :

- *Travaux en rivière\*\*\**. Création d'un groupe de travail sur des thématiques récurrentes réalisées dans le cadre de travail de restauration ou d'entretien des syndicats comme la gestion des atterrissements à l'échelle du grand site.
- Nous souhaitons également travailler en partenariat avec la Fédération de Chasse de l'Ariège pour la mise en place d'une formation à destination des piégeurs et des chasseurs du département afin de les sensibiliser à la présence de la loutre d'Europe.

L'objectif pédagogique est d'être capable d'identifier la loutre d'Europe et d'assurer la conservation des espèces en fonction des pratiques récréatives. Cette formation a déjà été proposée dans l'Ariège en 2015 et en Haute-Garonne en 2012 et 2018. La formation comprenait une partie en salle et une partie sur le terrain (recherche des indices de présence). Le retour des participants sur les formations faites est globalement très positif.

- Suite du travail sur l'évaluation des DOCOBs

Cette action s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du premier cycle d'animation et du début du deuxième cycle d'animation. Le retour de la Région Occitanie permettra de savoir si le travail d'évaluation est terminé ou s'il reste à être complété.

En vue de la mise à jour de la cartographie des habitats naturels prévue sur les cours de l'Ariège, de l'Hers vif et du Salat (2024/2025), un travail sur le périmètre de prospection va devoir être réalisé. Ce travail va permettre d'amorcer la nouvelle phase de révision / actualisation des DOCOBs.

- Communication, sensibilisation et information.

Cette partie concerne les réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse), la participation à des manifestations ou réunions sur le territoire et la participation à la vie du réseau Natura 2000 (réunions opérateurs/animateurs Natura 2000 en Occitanie, Réunions départementales des opérateurs Natura 2000, DRAAF). Il s'agit également de participer à un groupe de travail sur la communication à l'échelle du grand site pour avoir une communication cohérente.

Site internet Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » : actualisation du site hébergé par l'OFB.

Bulletin Infosite « Ariège, Hers et Salat ». Cette action s'inscrit dans la conception et la diffusion d'un bulletin portant sur l'avancée de l'animation, les actions qui se mettent en place et ce qui a été réalisé dans l'année sur les 3 sites. Il s'agit d'une partie de l'infosite général diffusé à l'échelle du grand site.

Jeudis Natura 2000. Un rendez-vous avec la biodiversité de la Garonne et de ses affluents, mis en place à partir de décembre 2020, sous forme dématérialisée (site internet Natura dédié et réseaux sociaux des partenaires) qui paraîtrait le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.

Mois Natura 2000. L'idée est de faire connaître le réseau Natura 2000, sa richesse et nous imaginons des moments conviviaux avec le grand public à l'automne (septembre / octobre) qui pourraient prendre diverses formes : projection de film suivie d'une discussion, balade naturaliste pour découvrir un habitat naturel, un habitat d'espèce, des réalisations faites dans le cadre d'un contrat Natura, café philo...

- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Cette partie concerne la participation aux réunions des comités territoriaux, au comité de pilotage plénier, aux groupes de travail techniques, à des réunions avec le SMEAG et/ou les animateurs territoriaux, à l'élaboration du programme d'actions de l'année N+1.

SIN2 : Mise à jour des informations dans l'outil de Suivi des Documents d'Objectifs (suite SUDOCO).

Rapport d'activités : rédaction d'un bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat ».

- Mise à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB

Contribution à la mise à jour du DOCOB en fonction des informations juridiques et économiques dont il a connaissance.

## **2 Réalisations durant l'animation 2024**

### **2.1 Travaux en rivière**

Dans le cadre de l'animation des entités 'rivières Ariège, Hers vif et Salat', et suite à la première année d'animation, il ressortait le besoin d'échanger sur la thématique des travaux en rivière. Il avait été proposé, dans la note technique d'animation, la création d'un groupe de travail à l'échelle du grand site sur des thématiques récurrentes réalisées par les syndicats de rivière dans le cadre de travail de restauration ou d'entretien de berges comme la gestion des atterrissements. Plus globalement, il est envisagé de travailler sur la thématique de la gestion du transport solide. Une note a été produite par la cellule animation, elle est jointe en annexe XX. Elle servira de base pour la mise en place de ce groupe de travail, qui ne s'est pas encore réuni.

### **2.2 Communication, sensibilisation et information**

#### **2.2.1 Mise à jour, création d'outils de communication / médias**

Dans le cadre de l'animation 2020, nous avons convenu de travailler sur le « mois Natura 2000 ». Une réunion spécifique s'est tenue le 16 septembre 2020 avec l'ensemble des animateurs. Il avait été acté la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public entre novembre 2020 et mars 2021. Le 24 novembre 2020, une nouvelle réunion d'informations s'est tenue pour discuter de la suite à donner de ce volet communication en raison du contexte

sanitaire. Il a été acté la transformation du mois Natura 2000 en une action plus ponctuelle : « **Les jeudis Natura 2000** », sous forme dématérialisée (site internet Natura dédié et réseaux sociaux des partenaires) qui paraîtrait le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois dans un premier temps à partir de décembre 2020 jusqu'à mars 2021.

Pour la première édition, celle du mois de décembre 2020, Anne SOULARD a été sollicitée pour produire une communication spécifique sur le saumon atlantique. Un quizz de 10 questions à choix multiples a été réalisé sur 2 niveaux : niveau débutant et niveau expert.

En 2021, la cellule animation rivières Ariège, Hers et Salat a contribué à l'édition du mois de janvier 2021, nous avons rédigé un article sur l'opération de nettoyage des berges menée sur le Salat en 2018 et transmis un petit film réalisé lors de cette journée, par la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques ; également à celle d'avril sur les espèces végétales invasives ; d'août sur la ripisylve, et novembre sur le saumon atlantique.

En 2022, nous avons collaboré sur les thématiques suivantes : les herbiers à renoncules aquatiques, les mesures agro-environnementales, la lamproie marine, le desman des Pyrénées, l'esturgeon européen et le mois Natura 2000.

En 2023, nous avons collaboré sur les thématiques suivantes : les PAEC mis en place dans le cadre de la nouvelle PAC et en particulier de celui de l'Hers, les animations menées dans le cadre de la journée mondiale des Zones Humides et en particulier sur l'opération de nettoyage des berges du Salat ; sur les odonates de la Garonne et ses affluents sur le retour d'expérience du contrat Natura 2000 sur le Douctouyre ; sur les MAEC de l'Hers et sur le mois Natura 2000 avec les animations proposées sur l'Ariège et l'Hers.

Lors de *l'animation 2024*, nous avons contribué aux éditions suivantes :

- Mois de février sur l'utilité du mois mort en rivière avec l'exemple des contrats de maintien des arbres sénescents ([N°38 - Pourquoi laisser du bois mort dans les rivières ? - SMEAG](#)),
- Mois d'avril sur le retour de la Journée Mondiale des Zones Humides et en particulier la journée de nettoyage des déchets sur le Salat ([N°40 - Retour sur les Journées Mondiales des Zones Humides 2024 - SMEAG](#)),
- Mois d'août sur l'orpaillage avec le retour d'expérience du Salat en particulier ([N°44 - L'orpaillage en été : une tradition réglementée pour préserver nos rivières - SMEAG](#))
- Mois de novembre sur le retour du mois Natura 2000 ([N°47- Bilan du Mois Natura 2000 2024 - SMEAG](#)).

La cellule animation a également contribué à l'alimentation **du site internet** dédié au site Natura 2000 de la Garonne en Occitanie « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr> qui se fait maintenant en partenariat avec le SMEAG, suite à la création des droits d'utilisateurs.

Nous avons relu, sans modifications à y apporter, la **lettre d'info n°5** parue en décembre 2024.

Dans le cadre de la réalisation **d'une mallette pédagogique**, nous avons contribué à l'amélioration pédagogique des contenus.

### 2.2.2 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Participation d'Anne SOULARD à une réunion des gestionnaires d'espaces naturels du département de l'Ariège *le 2 avril 2024* à la DDT de l'Ariège, à Foix.

### 2.2.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000

Concernant les réunions régionales des animateurs Natura 2000 en Occitanie organisées par la Région Occitanie, Anne SOULARD a participé à l'après-midi du 5 février 2024.

Concernant la participation à la vie du réseau Natura 2000 en Occitanie, Anne SOULARD est membre du conseil d'administration de l'association Natura 2000 en Occitanie. A ce titre, elle a participé à des échanges de mails durant l'animation 2024, à une réunion de CA le 14 mars 2024. Il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2024.

## 2.3 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

### 2.3.1 Organisation de la gouvernance du site

Participation aux groupes de travail techniques avec les partenaires :

- Comité technique (COTECH) le 19 janvier 2024, le 16 mai 2024 et le 06 septembre 2024 ;
- Comité de gestion (COGEST) : le 12 juin 2024.

### 2.3.2 Rédaction du bilan annuel

La rédaction du bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat » concerne ce rapport technique.

## 2.4 Evaluation des DOCOB

Lors de l'animation 2019, nous avons travaillé sur l'évaluation des DOCOBs et ce travail comportait plusieurs parties :

- un travail sur les périmètres ;
- un travail sur les habitats naturels avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;
- un travail sur la mise en œuvre de l'animation passée ;
- un rapport d'évaluation.

### Le périmètre

Lors de l'élaboration des DOCOBs, le périmètre initial ne correspondant pas aux lits des cours d'eau et au haut des berges, les inventaires naturalistes ont été réalisés sur une zone plus large autour du cours d'eau. Il a donc fallu retravailler le périmètre dans un souci d'ajustement et non de modification ; c'est pourquoi un certain nombre d'habitats cartographiés n'ont pas été pris en compte.

Le périmètre du site avait été retracé à la fin de l'année 2010 afin de recalculer le trait sur le lit mineur du cours d'eau. En effet, la digitalisation du périmètre initial avait été réalisée au 1/100 000 par la DREAL dans les années 1990. Lorsque ce périmètre était retranscrit au 1/5 000, de nombreuses imprécisions pouvaient être relevées : le trait passait au milieu du cours d'eau ou le périmètre était décalé par rapport au cours d'eau et passait au milieu des champs jouxtant le cours d'eau. C'est pourquoi, un ajustement du trait du périmètre avait été nécessaire : il avait été recalculé au lit mineur des cours d'eau en remplaçant le trait au niveau du haut des berges. L'exercice a été refait lors de l'animation 2019, en s'appuyant sur des photographies aériennes plus récentes et sur le fonds de carte 'Open Street Map' afin de ne pas prendre en compte des routes, des champs, des constructions... 2 tracés ont été effectués, un premier permettant de replacer le trait au bon endroit dans une logique d'ajustement du périmètre.

Un deuxième tracé a été réalisé en prenant en compte, de façon très ponctuelle, des habitats ou des zones inondées proches du lit qui méritent un intérêt particulier, ce qui a conduit à étirer localement le périmètre au-delà des limites du lit mineur, ceci dans une *logique de modification du périmètre pour l'Ariège et l'Hers vif*.

### **Les habitats naturels**

Un travail avait été mené avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour faire le bilan des habitats naturels recensés dans les DOCOBs et leur cohérence par rapport aux connaissances actuelles et aux données récoltées par le Conservatoire Botanique depuis les inventaires réalisés.

### **La mise en œuvre de l'animation**

Pour chaque DOCOB, l'ensemble des actions et de leur réalisation a été évaluée selon la grille de l'ATEN.

Durant l'animation 2020, nous avons travaillé spécifiquement sur le site du Salat avec l'équipe d'animation dédiée. Lors de la réunion du 24 juillet 2020, en présence du SYCOSERP et de la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage, nous avons balayé le DOCOB et ses fiches actions pour déterminer ce qui relevait de Natura d'un côté et du plan de gestion du syndicat, de l'autre.

Lors de l'animation 2021, nous avons retravaillé avec les services de l'Etat sur leur note produite début 2020 lors d'une réunion de COTECH. En 2021, la priorité a été donnée à l'ajustement des périmètres. Les couches SIG des périmètres Ariège, Hers et Salat ont été reprises en mode « ajustement » ; c'est-à-dire que le trait a été recalé en haut de berge pour le lit mineur et autour des habitats pour le lit majeur (Hers).

Lors de l'animation 2022, nous avons retravaillé le rapport d'évaluation selon les préconisations des services de l'Etat.

Lors de l'animation 2023, nous avons retravaillé le rapport d'évaluation selon les préconisations de la Région Occitanie et en apportant les éléments complémentaires suivants :

- le comparatif des données des 3 DOCOBs ariégeois au FSD,
- la mise à jour de l'évaluation des actions des DOCOBs ariégeois,
- la grille décisionnelle concernant la suite de l'évaluation.

*Lors de l'animation 2024*, il a été décidé de la mise à jour des cartographies d'habitats naturels sur les cours d'eau Ariège, Hers vif et Salat. Pour ce faire, une convention partenariale entre le SMEAG et l'ANA-CEN Ariège a été établie au premier trimestre 2025 pour caler cette mise à jour qui s'est décomposée en 2 phases :

- La mise à jour de la typologie des habitats naturels sur les 3 entités ariégeoises (Ariège, Hers et Salat) en 2024,
- La mise à jour de la cartographie des habitats naturels sur les 3 entités ariégeoises en 2025.

En vue de ce travail de mise à jour, un travail sur le périmètre de prospection a dû être réalisé. De nombreux échanges ont permis de réajuster ce périmètre de prospection pour a minima correspondre aux premières prospections réalisées en 2004 sur l'Ariège et en 2006/2007 sur l'Hers et le Salat mais également en intégrant de nouveaux enjeux.

Pour ce faire, un point a été fait *le 30 janvier 2024* en groupe de travail plénier ; puis nous nous sommes organisés localement. Des échanges entre AMO et avec les syndicats ont également eu

lieu les 23 février 2024, 01 mars 2024, 8 mars 2024, 13 mars 2024, 15 mars 2024, 03 avril et 10 avril 2024.

En effet, lors des premiers inventaires en 2004 et 2006/2007, le périmètre de prospection était plus large que le périmètre Natura 2000. La cartographie des habitats naturels des DOCOBs reprend ce périmètre de prospection. Nous avons donc travaillé sur ce périmètre de prospection sur les 3 cours d'eau ariégeois en intégrant des zones qui nous paraissaient intéressantes par rapport à une connaissance naturaliste, par rapport à un espace fonctionnel (Ariège) et par rapport aux habitats du conservatoire Naturel des Pyrénées et de MP cartographiés. De nombreux échanges entre l'équipe AMO et les syndicats, en particulier sur la rivière Ariège ont permis d'aboutir à une version consolidée. Une note méthodologique a également été fournie avec des comparatifs de périmètres / coûts.

Le 20 novembre 2024, à la communauté de communes Cœur Coteaux Comminges de Saint-Gaudens, Anne SOULARD, Vincent LACAZE et Peggy GUERIN ont participé à un groupe de travail sur la révision des DOCOBs. Cette réunion a permis de faire :

- un point sur la typologie déjà mise en œuvre sur les rivières ariégeoises et sur la Neste ;
- de parler des enveloppes de cartographie des habitats naturels pour 2025 ;
- de parler de la réactualisation des données des activités humaines. Le listing des données existantes est passé en revue et complété (ENR, activités naturalistes...). La méthodologie a été rediscutée car le SMEAG avait envisagé de faire des groupes de travail pour cette phase de travail alors que nous avons soumis l'idée de faire des rencontres en bilatéral pour recueillir de la donnée avant la phase des groupes de travail comme réalisé lors de l'élaboration des DOCOBs. L'ANA-CEN 09 a indiqué la possibilité de proposer une présentation des points cruciaux de la méthode CT88 avec les syndicats et AMO en 2 temps :
  - Une partie simple
  - Une partie plus complexe pour ceux qui le mettront en œuvre
- de parler du diagnostic « faune » qui sera réalisé à partir des données des bases de données nationales ou régionales à compléter pour la partie piscicole ou pour des données spécifiques ou sensibles lors d'une réunion d'experts.

## 2.5 Relations avec l'autorité administrative

Les principaux échanges avec l'autorité administrative sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Date	Structures	Objet
Mars	Tous	Création des habilitations sous eXo
Août – décembre 2024	MIGADO / Région	Fiche pré-projet et échanges sur le contrat Natura 2000 de restauration de la ripisylve de Brassacou
Octobre 2024	MIGADO / Région	Envoi de photos relatives à l'animation Natura 2000 pour la communication de la Région
Décembre 2024	MIGADO / Région	Echanges sur les modalités de mise en œuvre des contrats forestiers Natura 2000 (plan de gestion)

## EVALUATION DES INCIDENCES

---

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire qui permet, sur les sites Natura 2000, d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme suite à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour transposition incorrecte de la Directive. La France, pour renforcer ce dispositif, a choisi de retenir l'option de listes « positives » d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Tout document de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions sur les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- ◆ **Une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative (Décret du 09/04/2010) ;
- ◆ **Une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28/02/2011 ; pour la Haute-Garonne, il date du 11/03/2011 ;
- ◆ **Une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Le Décret publié le 18/08/2011 arrête une liste nationale de référence. Une liste régionale a été établie en Midi-Pyrénées qui sert de référence à l'établissement de chaque liste départementale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 04/05/2012 ; pour la Haute-Garonne, il date du 26/06/2012.

Voici un listing des sollicitations que la cellule animation a eues :

### Ariège

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Juin-24	DDT09	Incidences par rapport à la construction d'une terrasse sur l'Ariège à Tarascon	Information pour compléter le formulaire d'incidences simplifié

### Salat

Il n'y a pas eu de contact sur cette thématique concernant cette entité.

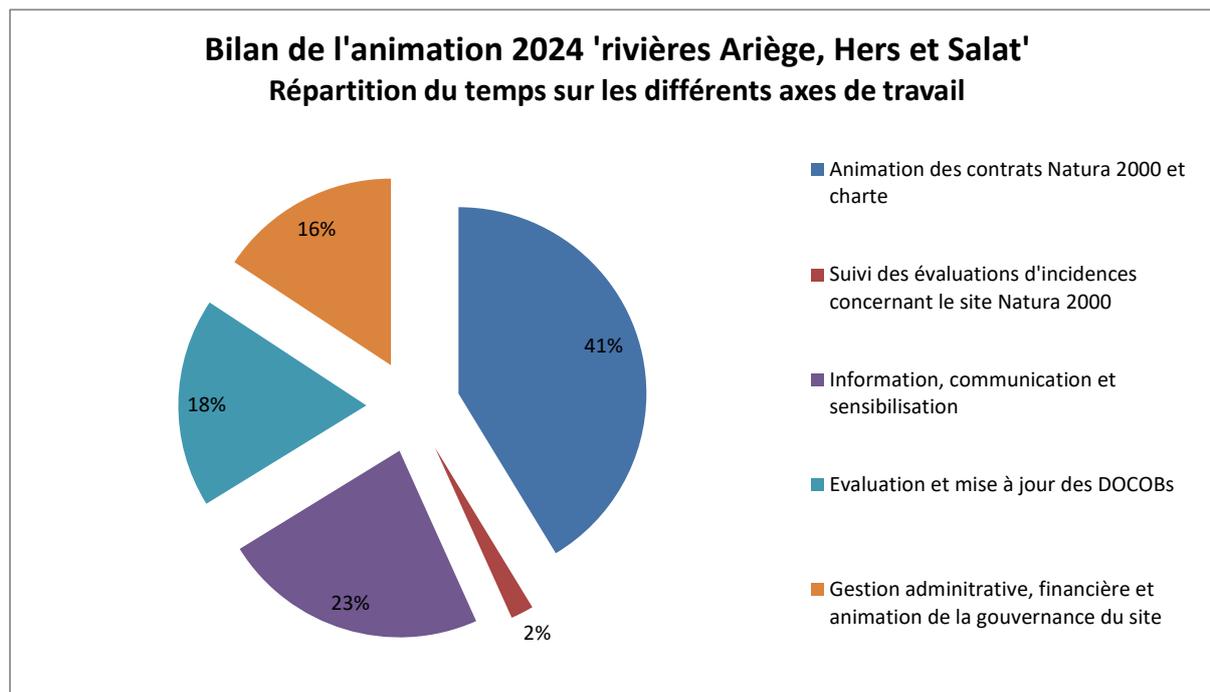
### Hers

Il n'y a pas eu de contact sur cette thématique concernant cette entité.

## BILAN DE L'ANIMATION

Sur les 3 entités 'rivières Ariège, Hers et Salat', les actions d'animation menées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024 sont globalement en adéquation avec le programme prévisionnel. Le principal axe de travail reste le suivi, la signature et la prospection de nouveaux contrats (incluant l'animation des contrats agricoles sur l'Hers), vient ensuite le volet concernant l'information et la sensibilisation ; puis l'évaluation des DOCOBs.

L'illustration 32 permet de visualiser la répartition selon les grands axes de travail.

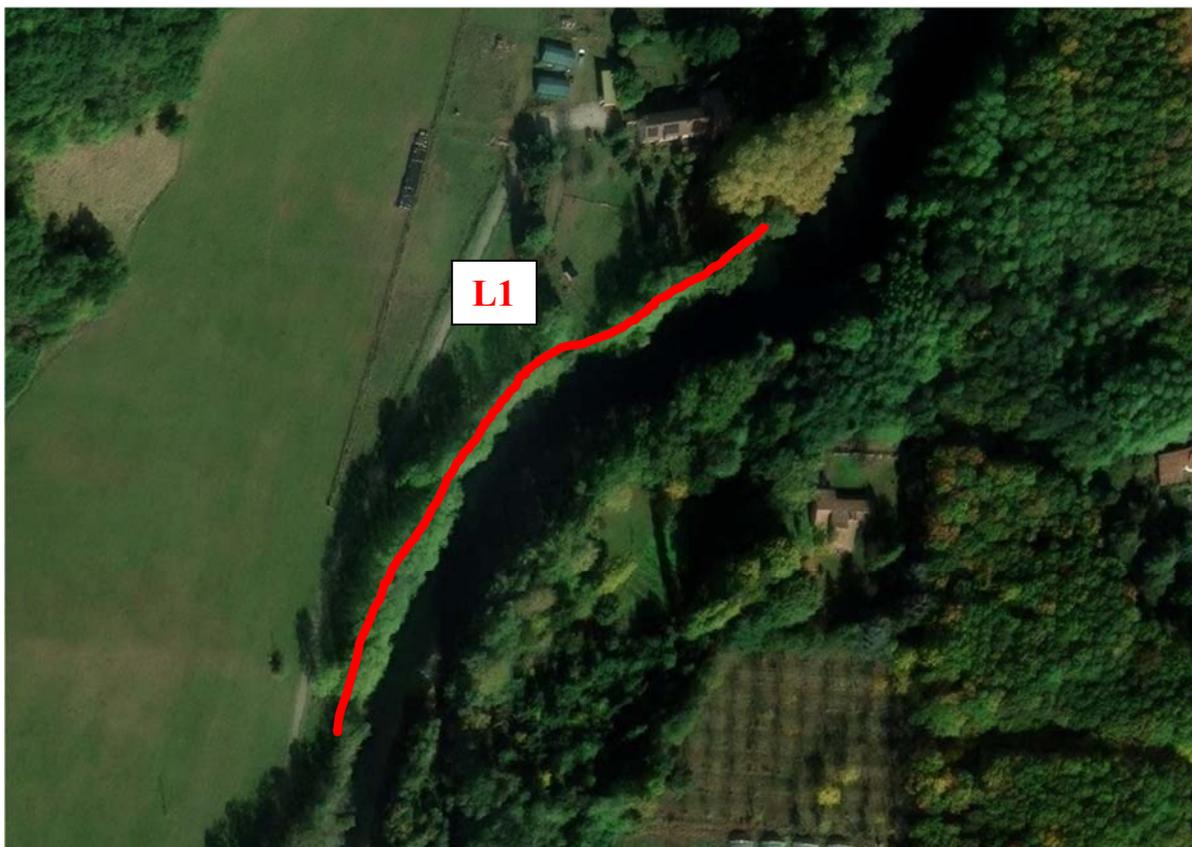


*Illustration 32. Répartition du temps de l'animation 2024 sur les différents axes de travail.*

### **Bilan cartographique de la contractualisation sur le site 'rivière Ariège' à la fin de l'animation 2024**

Sur l'Ariège, la contractualisation concerne :

- le contrat de restauration de la ripisylve déposé par l'association REVEAS sur Brassacou (Illustration 33 – annexe XXI).

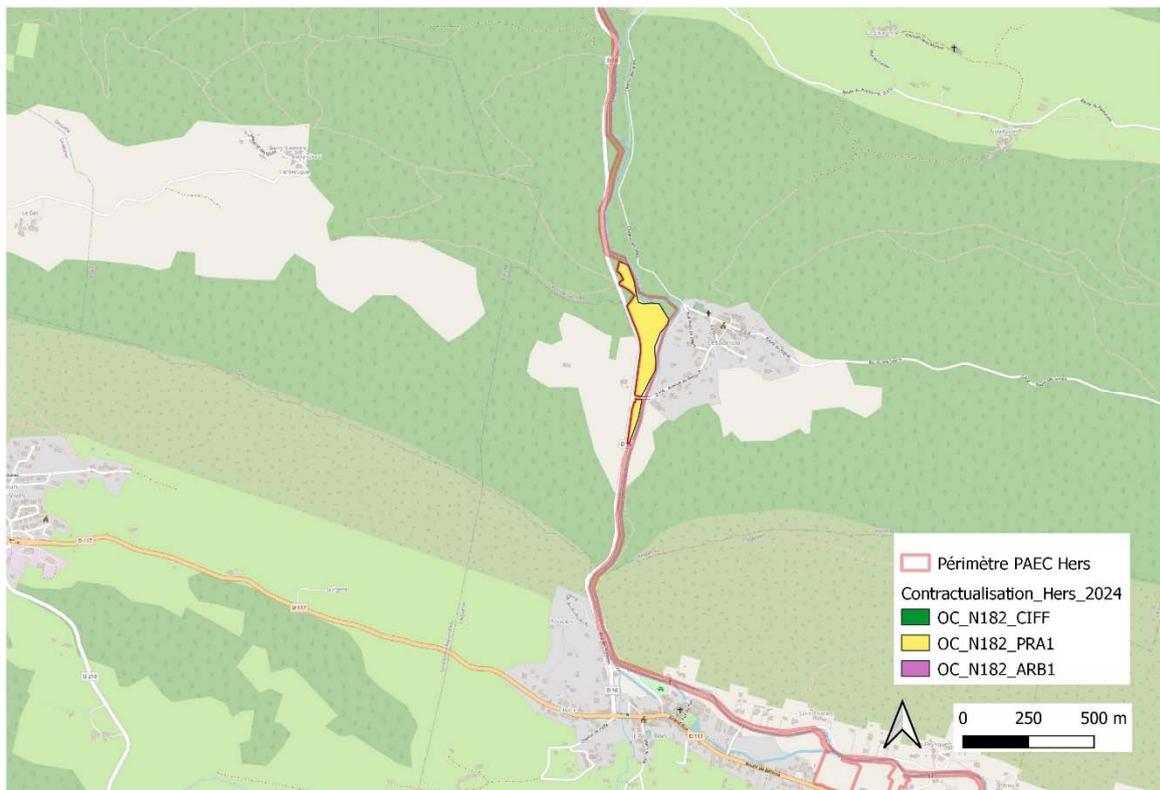
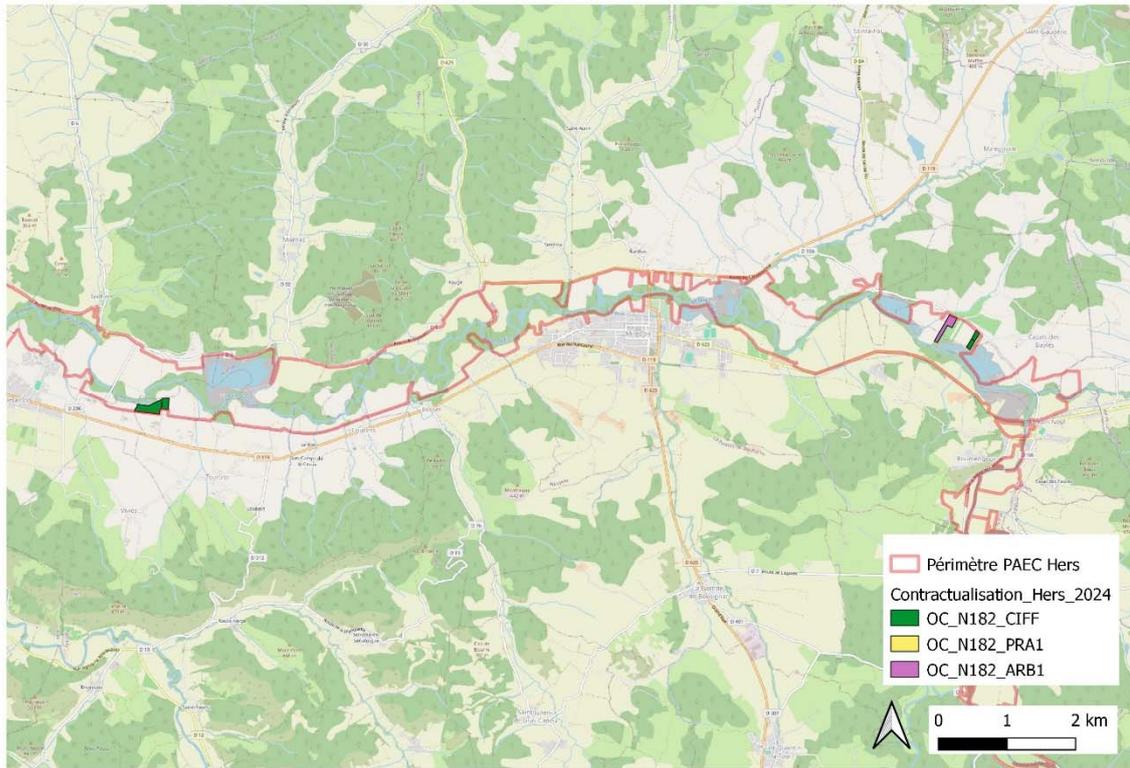


*Illustration 33. Représentation des éléments du contrat forestier déposé sur Brassacou*

**Bilan cartographique de la contractualisation sur le site 'rivière Hers' à la fin de l'animation 2024**

Sur l'Hers, les contractualisations concernent :

- des contrats agricoles (mesures agro-environnementales). Le bilan de la campagne de contractualisation de l'année 2024 est représenté sur l'illustration 34.



**Illustration 34. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2024**

### Perspectives Animation 2025 (janvier– décembre 2025)

Nous avons participé à l'élaboration du programme d'actions de l'année N+1. Pour ce faire, une réunion a été programmée avec les syndicats de rivière et l'équipe AMO pour faire un point de l'année écoulée et se donner des objectifs communs pour 2025. Cette réunion, mise en place depuis fin 2023 s'est tenue le 19 décembre 2024 en présentiel.

Il a été convenu la mise en place des actions suivantes :

Sur les perspectives 2025, il est envisagé :

- Le travail sur la **révision du DOCOB** dans le cadre du CT88.
- La mise en place d'une **opération de nettoyage des berges** sur le Salat (action récurrente)
- **Les contrats** :
  - o En attente de savoir si Brassacou est validé → début d'année 2025 avec coupes des acacias à organiser ;
  - o Travail sur la fiche projet pour le contrat de restauration de la ripisylve à La Bastide du Salat,
  - o Les projets de contrats arbres sénescents sur l'Hers + de restauration de ripisylve dont l'agricultrice sur le Douctouyre,
  - o Voir la possibilité de faire un contrat arbres sénescents sur Brassacou.
- Un **COTER** fin 2025.
- Le **mois Natura 2000**, des pistes sont évoquées par le SYMARVA à Cintegabelle ou Auterive pour une soirée ciné – débat (pour prolonger des travaux réalisés sur de la restauration de ripisylve et de gestion différenciée de la végétation). Une projection à Lavelanet pourrait être aussi intéressante, profiter d'un lieu identifié sur le territoire et communiquer le plus tôt possible via La Bougeotte par exemple.
- **Sensibilisation** : le SYMARVA indique que la communauté des communes de Foix va proposer avec les FRANCAS le festival du jeu pendant 2 jours sur les vacances de Pâques sur la thématique de l'eau, à Varilhes. Voir pour s'y inscrire pour tenir un stand d'animation au titre de Natura 2000 avec une approche scientifique. L'ANA- CEN Ariège indique qu'ils ont des animateurs d'éducation à l'environnement qui peuvent être mobilisés selon les sites, les lieux et les publics visés. La FDPPMA09 rappelle également que concernant le fonctionnement des milieux aquatiques et la faune piscicole, elle dispose d'animateurs à même d'intervenir.

Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXII.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Document d'objectifs** de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Ariège », 2006. Document de synthèse – Volume 1 : 239 p, volume 2 – annexes cartographiques.

**Document d'objectifs** de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Hers », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 337 p, volume 2 – annexes cartographiques.

**Document d'objectifs** de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Salat », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 266 p, volume 2 – annexes cartographiques.

**Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA)**, 2006. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase I : Etat des lieux – Diagnostic. 95 p + dossier cartographique 49 p.

**Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA)**, 2007. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase II et III : définition des objectifs – Elaboration des plans de gestion. 103 p + annexes + dossier cartographique 16 p.

**SOULARD A. & YOTTE A.** 2006. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 6 p + annexes.

**SOULARD A. & YOTTE A.** 2007. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 7 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A.** 2008. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 14 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A.** 2009. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 18 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A.** 2010. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 31 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A.** 2010. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 15 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A.** 2011. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 57 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., PEREIRA J. & YOTTE A.** 2012. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 78 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2013. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 83 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2014. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 68 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2015. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 50 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2016. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 42 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2017. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 40 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2018. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 46 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., GUERIN P., LACAZE V., ORUS-DULAC Karine, PAULY F., SIMON P. & YOTTE A.** 2018. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 46 p + annexes.

**SOULARD A., BEAUJARD M., BROUSSEAU C., CLUZET C., DUCASSE F., DOMENC G., LACAZE V., ORUS-DULAC K., PASQUIER C., PAULY F. & YOTTE A.** 2020. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 50 p + annexes.

**SOULARD A., BEAUJARD. M, BERTHELOT M. BROUSSEAU C., CLUZET C., DUCASSE F., DOMENC G., LACAZE V., PASQUIER C., PAULY F. & YOTTE A.** 2021. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 61 p + annexes.

**SOULARD A., BEAUJARD. M, BERTHELOT M. BROUSSEAU C., CLUZET C., DUCASSE F., DOMENC G., GUERIN P., LACAZE V., PAULY F. & YOTTE A.** 2022. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 69 p + annexes.

**SOULARD A., BEAUJARD. M, BERTHELOT M. BROUSSEAU C., BOUREAU A., DOMENC G., GUERIN P., LACAZE V., PAULY F., PEREIRA-SANTERRE J. & YOTTE A.** 2023. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 66 p + annexes.

### **Etudes menées dans le cadre de l'animation Natura 2000**

**ANA,** 2008. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Etat des lieux de la dynamique et de la réflexion sur la rivière Ariège. 35 p.

**ANA,** 2012. Site Natura 2000 FR7301822 : Rivières Ariège, Hers et Salat. Réactualisation de la répartition de la loutre (*Lutra lutra*), 17 p.

**ANA,** 2017. Suivi par pièges photographiques de la Loutre d'Europe. Problématique du franchissement du barrage EDF de Labarre, 18 p.

**ANTEA,** 2011. Caractérisation des sédiments des retenues EDF de Labarre et Mercus-Garrabet, 54 p + annexes.

**ECOGEA**, 2011. Etude du franchissement piscicole sur le cours de l'Ariège, 419 p.

**IDEaux**, 2011. Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet, 51 p + annexes.

**IRIS CONSULTANTS**, 2010. Etude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment, 8 p + annexes.

## ANNEXES

---

### Liste des annexes relatives à la rivière Ariège

#### Entretien et restauration des éléments fixes

**Annexe I** : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 13/09/2018

**Annexe II** : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 19/09/2019

**Annexe III** : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 09/07/2020

**Annexe IV** : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 16/10/2020

**Annexe V** : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 24/07/2023

**Annexe VI** : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 08/08/2024

#### Communication

**Annexe VII** : Compte-rendu de la réunion d'organisation de la descente raft du 16/05/2024

**Annexe VIII** : Affiche de l'opération de communication du Mois Natura 2000 - projection du film « La Rivière » du 29/10/2024

### Liste des annexes relatives à la rivière Hers

**Annexe IX** : Compte-rendu d'un point d'organisation entre Florent PAULY et Anne SOULARD du 07/08/2024

#### Entretien et restauration des éléments fixes

**Annexe X** : Compte-rendu d'un échange entre le CNPF et MIGADO sur la possibilité de contrat sur le maintien d'arbres sénescents du 05/12/2024

**Annexe XI** : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Vals du 25/03/2019

#### Animation volet agricole

**Annexe XII** : Compte-rendu de la formation des exploitants agricoles du 12/12/2024

### Communication

**Annexe XIII** : Affiche de l'opération de communication du Mois Natura 2000 sur le marché de Mirepoix le 21/10/2024

### **Liste des annexes relatives à la rivière Salat**

#### Entretien et restauration des éléments fixes

**Annexe XIV** : Compte-rendu de la réunion du 05/04/2022 d'organisation de l'animation 2022

**Annexe XV** : Compte-rendu de la visite de terrain du 06/07/2023

**Annexe XVI** : Compte-rendu de la visite de terrain du 13/11/2024

### Communication

**Annexe XVII** : Affiche de l'opération de nettoyage des berges du Salat du 02/03/2024

**Annexe XVIII** : Communiqué de presse de l'opération de nettoyage des berges du Salat du 02/03/2024

**Annexe XIX** : Article dans l'Ariégeois Magazine sur l'opération de nettoyage des berges du Salat du 02/03/2024

### **Liste des annexes relatives aux trois entités (Ariège, Hers et Salat)**

**Annexe XX** : Note sur la création d'un groupe de travail sur la gestion du transport solide

**Annexe XXI** : Détail du contrat de restauration de la ripisylve à Brassacou

**Annexe XXII** : Compte-rendu de la réunion de bilan 2024 et de préparation 2025 du 19/12/2024